



**RAPPORT
D'ACTIVITE
DU CONSEIL
PARISIEN
DE LA JEUNESSE**

2022

PROMOTION GISELE HALIMI
«Ne vous résignez jamais.»



MISSION JEUNESSE ET CITOYENNETE
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
NOVEMBRE 2022



SOMMAIRE

EDITO	3
PRESENTATION DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE	5
FONCTIONNEMENT DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE	6
Rôle et fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse.....	6
Evolution du fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse.....	7
COMPOSITION DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE	8
Désignation des nouveaux-elles membres du Conseil Parisien de la Jeunesse	8
Les candidatures à la promotion 2022 du Conseil Parisien de la Jeunesse.....	9
PROMOTION GISÈLE HALIMI « NE VOUS RESIGNEZ JAMAIS ! »	11
Les membres de la promotion 2022.....	11
CARACTERISTIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE	13
Répartition par groupe d'âges des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse.....	13
Répartition par statut des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse	14
Répartition des membres par origine géographique	15
Représentation des arrondissements parisiens et des départements franciliens	16
LES TRAVAUX DE LA PROMOTION 2022	17
TEMPS FORTS DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE	18
Séminaire de rentrée	18
Les séances plénières	18
RECOMMANDATIONS DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE	20
Recommandations sur l'évolution des Contrats Jeunesse d'Arrondissement.....	20
Suite des travaux sur le sexisme.....	21
Recommandations relatives aux violences sexistes et sexuelles.....	21
Avis sur l'Avant-Projet de PADD - révision du Plan Local d'Urbanisme.....	22
VŒUX DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE	23
Vœu relatif à l'éducation à l'alimentation et les choix alimentaires durables et solidaires	23
LES AMBASSADEUR·RICE·S DU CPJ	24
Présentation du dispositif.....	24
LES REPRESENTATIONS DU CPJ	25
REPRESENTATIONS DANS DES COMITES ET INSTANCES	26
Conseil d'Orientation de QJ (Quartier Jeunes)	26
Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej)	26
Conseil de la Nuit	27
Conseil d'administration du CIDJ.....	27
Comité d'Ethique de la Police municipale de Paris	27
REPRESENTATIONS DU CPJ LORS DE RENCONTRES ET D'EVENEMENTS	28
Participation à l'Assemblée Générale de l'Anacej	28
Participation à la Cérémonie de valorisation des volontaires en Service Civique de la Ville de Paris et de leurs tuteur·rice·s	29
Travail avec l'Académie du Climat	29
Rencontre avec le Conseil Parisien des Associations.....	29
Mission d'information et d'évaluation sur l'éducation artistique et culturelle à Paris.....	29
Rencontre avec d'autres conseils de jeunes	30
Rencontre avec Bolewa Sabourin	30
Atelier Citoyenneté avec les jeunes du BAFA Citoyen	30
Emission Twitch du CPA Richard Wright.....	30
PARTICIPATION A DES JURYS	31
Commissions d'attribution des aides « Quartiers Libres » (DJS).....	31
Commissions d'attribution des aides « Paris Jeunes Vacances » (DJS).....	31

Commissions d'attribution du « Kit Asso 2 » (DAE, Maison des initiatives étudiantes).....	31
Jury du Prix des lecteurs et des lectrices des bibliothèques de la Ville de Paris (DAC).....	31
Jury Prix des Jeunes Cap'Com (Anacej)	32
Le Budget Participatif.....	32
AUTRES EVENEMENTS	33
Soirée « Paris, Je m'engage »	33
Sorties culturelles	33
CALENDRIER DE TRAVAIL DE LA PROMOTION 2022	35
FONCTIONNEMENT DU CPJ.....	36
TRAVAUX DU CPJ.....	36
REPRESENTATIONS DU CPJ	37
DIVERS	39
AMBASSADEUR·ICE·S DU CPJ	39
ANNEXES	41
Annexe 1 : délibération 2021 DJS 129 relative à l'évolution du CPJ (octobre 2021).....	42
Annexe 2 : charte de fonctionnement du CPJ (octobre 2021).....	45
Annexe 3 : délibération relative à la prolongation du mandat des membres du CPJ dans le contexte de la crise sanitaire (décembre 2021)	50
Annexe 4 : contribution du CPJ au renouvellement des Contrats Jeunesse d'Arrondissements (juin 2022).....	52
Annexe 5 : campagne de communication « Le sexisme, si je comptais le nombre de fois. » (novembre 2021)	55
Annexe 6 : avis des membres du CPJ sur l'Avant-Projet du PADD (avril 2022).....	56
Annexe 7 : courrier de désignation des représentant·e·s du CPJ au sein du Comité Jeunes de l'Anacej (février 2022)	61
Annexe 8 : arrêté de désignation de représentant·e·s de la Ville de Paris au Conseil d'Administration du CIDJ (décembre 2021).....	62
Annexe 9 : arrêté de création du Comité d'Ethique de la Police municipale de Paris (décembre 2021)	63

EDITO

A l'évidence, il est une caractéristique que les différentes crises – sanitaire, économique, sociale, écologique – n'ébranle pas chez les jeunes : leur volonté d'agir, d'être actrices et acteurs du monde plutôt que de le subir. Alors que la précarité des jeunes, notamment alimentaire, demeure une réalité, que 41 % des 18-24 ans continuent de souffrir d'anxiété – doublée souvent de formes d'éco-anxiété – et que la même proportion des 18-30 ans manque de confiance dans l'avenir, l'engagement des jeunes ne faiblit pas. Il s'est même renforcé : un-e jeune sur deux a donné bénévolement de son temps en 2021 au sein d'une association ou d'une organisation contre 40 % en 2020.

Par leur énergie, leurs diverses mobilisations et leurs légitimes aspirations, les jeunes portent l'ambition d'un monde plus juste, plus solidaire et plus durable. A l'échelle parisienne, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) en atteste cette année encore.

Symboliquement d'abord, par le choix fait par les jeunes pour leur nom de promotion. Après George SAND en 2021, c'est en effet la grande avocate féministe et militante infatigable de la dignité humaine, Gisèle HALIMI, que les membres du CPJ ont choisi comme boussole de leur engagement pour cette année 2022. Au-delà du symbole, ou plutôt dans son sillage, je salue le choix du CPJ de s'autosaisir cette année sur le sujet des violences sexistes et sexuelles en milieu étudiant.

De façon concrète d'ailleurs, l'ensemble de ses travaux fait indéniablement écho aux préoccupations de la jeunesse. Au croisement des enjeux sociaux et environnementaux, ses membres ont eu cette année l'occasion de travailler sur le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique par exemple, ou encore sur l'accès des jeunes à une alimentation durable dans le cadre de la possibilité annuelle pour le CPJ d'émettre un vœu au Conseil de Paris.

2022 fût aussi la première année d'exercice d'un CPJ renouvelé dans son fonctionnement suite à la réforme d'octobre 2021 qui visait une plus grande expression de ses membres et un meilleur ancrage territorial de l'instance pour favoriser le pouvoir d'agir des jeunes. Cette dynamique d'éducation populaire que nous avons souhaité renforcer, s'est notamment traduite par l'instauration de débats d'actualité lors des séances plénières, par la capacité nouvelle d'autosaisine, ou encore par la mobilisation d'Ambassadrices et Ambassadeurs d'arrondissement qui ont permis d'animer et de prendre part aux concertations locales auprès des jeunes Parisiennes et Parisiens, et de recueillir ainsi leurs besoins et leurs attentes pour le renouvellement des Contrats Jeunesse d'Arrondissement.

A la veille de son vingtième anniversaire, la plus ancienne instance de démocratie participative parisienne conserve ainsi toute sa jeunesse, toute sa vitalité et toute sa pertinence pour favoriser l'expression et l'engagement des jeunes, dont les revendications et les mobilisations pour un monde meilleur traduisent leur volonté de s'accrocher au bonheur comme à un droit inaliénable.

Hélène BIDARD

Adjointe à la Maire de Paris
chargée de l'égalité femmes-hommes,
de la jeunesse et de l'éducation populaire

PRESENTATION DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Créé en 2003, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) est une instance de participation citoyenne qui permet aux jeunes Parisien·ne·s d'être associé·e·s à la définition et à la mise en œuvre des politiques de la collectivité parisienne. Ses règles de fonctionnement ont été modifiées par le Conseil de Paris en 2009, 2012, 2014 et 2021.

ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Depuis la réforme de l'instance votée par le Conseil de Paris en septembre 2014¹, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) a pour rôle :

- ▶ d'associer les jeunes Parisien·ne·s à l'élaboration des politiques de la Ville de Paris ;
- ▶ d'éclairer la collectivité dans ses décisions de manière à mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes Parisien·ne·s ;
- ▶ d'aider la collectivité à innover et à imaginer des solutions pour accompagner les jeunes Parisien·ne·s vers l'autonomie.

C'est dans ce cadre que les membres du CPJ reçoivent tous les ans une lettre de saisine de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, qui fixe le cadre de leurs travaux en indiquant les sujets sur lesquels la collectivité souhaite recueillir leur avis et propositions.

Cinq formes différentes de saisine sont mises en œuvre :

▶ **l'association des membres du CPJ à des concertations** : le CPJ est invité à participer ou à désigner des représentant·e·s dans le cadre d'une concertation avec d'autres acteur·rice·s de la société civile parisienne ou des représentant·e·s des institutions ;

▶ **la formulation de propositions sur une question précise** : le CPJ est saisi pour apporter des idées nouvelles sur un sujet ou pour répondre à une problématique donnée. Il peut auditionner l'administration et/ou des acteur·rice·s de la société civile et organiser des visites de terrain. Ce type de saisine donne lieu, à l'issue du travail du CPJ, à une note de propositions remise à la Maire de Paris et aux élu·e·s concerné·e·s ;

▶ **la consultation du CPJ sur un projet, de délibération notamment, porté par la collectivité** : le projet est présenté au CPJ par l'adjoint·e à la Maire de Paris en charge du dossier. Le CPJ a la possibilité d'auditionner l'administration et les adjoint·e·s de la Maire de Paris. Ce type de saisine donne lieu à la rédaction d'un « avis » qui est présenté par deux membres du CPJ en commission du Conseil de Paris. L'avis est également annexé au projet de délibération au moment de son vote par l'assemblée parisienne ;

▶ **la désignation de représentant·e·s au sein d'instances ponctuelles ou permanentes** : des membres du CPJ sont invité·e·s à participer à une instance de concertation ou à participer à un groupe de travail, à une réunion, à un jury, etc.

▶ **les autosaisines** : les membres du CPJ peuvent choisir de s'autosaisir sur maximum 5 sujets au cours de l'année.

Enfin, l'année de travail du CPJ est habituellement rythmée par deux temps forts :

▶ **une communication annuelle devant le Conseil de Paris** qui est l'occasion de présenter le rapport d'activité de l'instance, suivi d'un débat où tous les groupes politiques du Conseil de Paris prennent la parole à tour de rôle ;

▶ la possibilité, prévue par le règlement intérieur du Conseil de Paris (article 14), d'**émettre une fois par an un vœu** afin d'interpeller les élu·e·s. Dans ce cadre, le vœu est présenté en séance du Conseil de Paris par l'Adjoint·e à la Maire de Paris en charge de la jeunesse et soumis au vote de l'assemblée.

¹ Délibération n° 2014 DJS 322.

EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

A la suite d'une évaluation sur le fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse menée en 2019 sur proposition des membres du CPJ, la Maire de Paris a demandé à la promotion 2020-2021 du CPJ d'engager une réflexion sur l'évolution de l'instance dans l'objectif de renforcer la représentativité des jeunes et de leurs engagements en faisant le lien avec les organisations de jeunesse, mais également l'ancrage territorial et le lien avec les arrondissements ainsi que la visibilité et la capacité à agir de l'instance. Cette réflexion a donné lieu à une série de recommandations émises par les membres du CPJ. Une évolution des règles de fonctionnement de l'instance a été votée lors du Conseil de Paris d'octobre 2021 (**2021 DJS 129**) (**annexes 1 et 2**).

Celle-ci prévoit :

- ▶ la possibilité des membres du CPJ de devenir **ambassadeurs et ambassadrices auprès d'un arrondissement de leur choix**. Cela permet aux élu·e·s d'arrondissement de les informer de l'actualité du territoire et, le cas échéant, de les associer à la réflexion sur les politiques locales engagées en lien notamment avec les acteurs, actrices, équipements et jeunes eux-mêmes du territoire. Cela permet, en outre, à ces ambassadeur·rice·s d'être davantage connecté·e·s aux réalités territoriales et de les prendre en compte dans les réflexions dont ils et elles sont saisi·e·s. Les ambassadeur·rice·s ont ainsi participé aux concertations jeunesse menées dans les territoires à l'occasion du renouvellement des Contrats Jeunesse d'Arrondissement ;
- ▶ la possibilité pour le CPJ de **s'appuyer sur l'expertise d'associations de jeunes et de jeunesse pour éclairer ses travaux** ;
- ▶ la possibilité de **s'autosaisir sur des sujets ne figurant pas dans la lettre de saisine**, sous réserve que la proposition soit portée par au moins trois membres et validée par au moins un tiers des membres de l'instance. Cette autosaisine pourra donner lieu à l'émission de recommandations qui seront adoptées par consensus des membres avant d'être adressées à la collectivité parisienne, voire à l'élaboration d'une proposition de vœu soumise au vote du Conseil de Paris dans les conditions prévues par l'article 14 du règlement intérieur de l'assemblée parisienne. Cela renforce la capacité des membres du CPJ à se saisir de sujets qui préoccupent la jeunesse ;
- ▶ le CPJ peut être invité à venir **présenter son rapport d'activité ou son vœu au Conseil de Paris**, à l'occasion d'une suspension de séance. De même, les maires d'arrondissement peuvent inviter les membres du CPJ, et notamment les ambassadeurs et ambassadrices du CPJ dans l'arrondissement, à venir **présenter devant les Conseils d'arrondissement leur rapport d'activité annuel. Le vœu ainsi que les avis et recommandations issus de saisines ou d'autosaisines** pourront également faire l'objet d'une **présentation devant les commissions ad hoc du Conseil de Paris** ;
- ▶ la possibilité de **retirer la qualité de membres suite à démission ou en cas de non-participation aux travaux de l'instance** à l'issue des quatre mois suivant le début des travaux de la promotion. Les sièges vacants sont proposés aux **candidat·e·s figurant sur la liste complémentaire du tirage au sort** ;
- ▶ enfin, le CPJ est désormais **représenté dans la gouvernance du nouvel équipement dédié à la jeunesse : QJ**.

COMPOSITION DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Le Conseil Parisien de la Jeunesse est composé de 50 femmes et 50 hommes âgé·e·s de 15 à 30 ans qui habitent, étudient, travaillent ou ont une activité sociale régulière à Paris. Ses membres sont désigné·e·s, pour un mandat de deux ans non renouvelable.

DESIGNATION DES NOUVEAUX·ELLES MEMBRES DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse sont désigné·e·s sur la base du volontariat et sont départagé·e·s par un tirage au sort.

Ainsi, un appel à candidatures a-t-il été lancé du 2 novembre 2021 au 2 décembre 2021 à minuit. Les jeunes Parisien·ne·s ont eu un mois pour présenter leurs candidatures. Cet appel a été largement relayé par voie d'affiches dans les équipements de la Ville de Paris (mairies d'arrondissement, équipements sportifs et de jeunesse, etc.) ainsi que sur Internet et les réseaux sociaux.

539 candidatures, dont 250 femmes (46 %) et 289 hommes (54 %), répondant aux critères d'âge et de lien avec Paris, ont été reçues par la Ville de Paris.

Le jeudi 9 décembre, un tirage au sort, réalisé par un huissier de justice, a été organisé à QJ en présence d'Hélène BIDARD, Adjointe à la Maire de Paris, chargée de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire, afin de pourvoir au remplacement des membres ayant achevé leur mandat ou ayant démissionné.

64 candidat·e·s, 35 femmes et 29 hommes ont été tiré·e·s au sort. Tout comme les années précédentes, le tirage au sort était filmé et diffusé en direct sur la page Facebook du CPJ².

D'une moyenne d'âge d'environ 25 ans en début de promotion, les membres de la promotion actuelle habitent pour 76 % à Paris. 24 % d'entre eux·elles résident en banlieue (dont 18 % dans la Métropole du Grand Paris) mais étudient, travaillent ou ont une activité sociale régulière à Paris. On peut noter une continuité des profils géographiques des membres du CPJ par rapport à la promotion précédente, malgré un renouvellement de 64 % d'entre elles et eux (cf. *infra*).

Depuis 2014, ce sont plus de 7 700 candidatures de jeunes Parisien·ne·s qui ont été reçues pour rejoindre le Conseil Parisien de la Jeunesse.

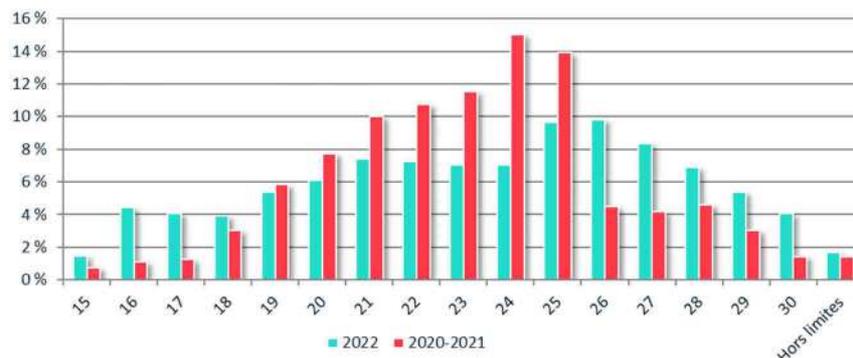
² <https://www.facebook.com/conseilparisiendela jeunesse>

LES CANDIDATURES A LA PROMOTION 2022 DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Pour la promotion 2022, 539 personnes ont candidaté pour intégrer le Conseil Parisien de la Jeunesse.

Parmi les personnes qui ont candidaté à la promotion 2022, les candidats se déclarant comme des hommes sont surreprésentés (53,62 %). Cette part est cependant moins importante que lors de l'appel à candidature précédent (58,69 %).

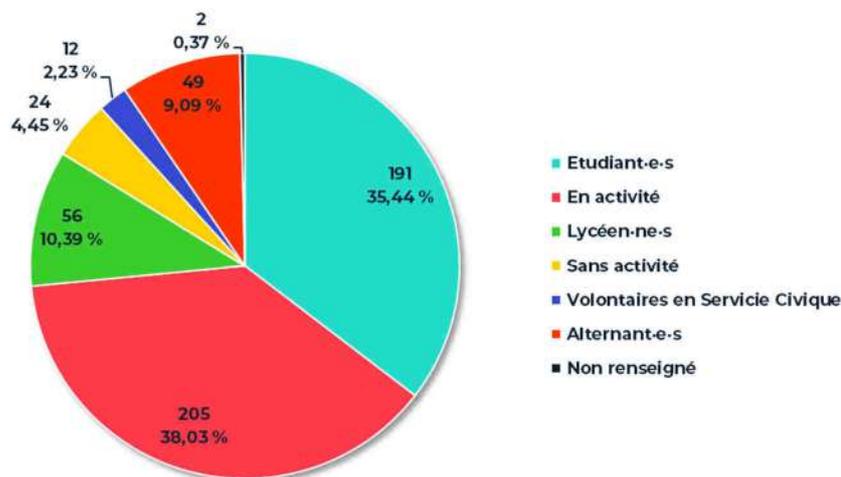
L'âge moyen déclaré des candidat-e-s est de 23,3 ans, soit légèrement plus haut que lors des candidatures à la promotion précédente (2020-2021), où l'âge moyen était de 22,9 ans.



En terme de résidence déclarée, la grande majorité des candidat-e-s habitent à Paris (82 %) : 443 candidatures contre 96 candidatures hors de Paris (dont 71 dans la Métropole du Grand Paris).



En terme de statut principal déclaré, les candidat-e-s à la promotion 2022, sont majoritairement en activité (38 %) ou étudiant-e-s (35 %).



PROMOTION GISÈLE HALIMI « NE VOUS RESIGNEZ JAMAIS ! »



La promotion Gisèle Halimi – « Ne vous résignez jamais » lors de la séance plénière du 19 février 2022 aux côtés d'Hélène BIDARD, Adjointe à la Maire de Paris, (photo Gérard SANZ / Ville de Paris).

Les membres du CPJ ont souhaité nommer leur promotion 2022 : **Promotion Gisèle Halimi - « Ne vous résignez jamais ! »**. Il-elle-s retrouvent dans la figure de Gisèle Halimi, le combat pour la justice et l'égalité. Avocate et militante, pour le droit des femmes et contre la colonisation, Gisèle Halimi s'est battue pour changer la société et contre les violences qui s'y produisent. Ce choix s'inscrit dans la continuité des travaux du Conseil Parisien de la Jeunesse sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Il souligne aussi la volonté du CPJ de mettre à l'honneur une femme, à qui la jeunesse doit beaucoup. Puisse le titre de l'ouvrage de Gisèle Halimi, donner l'envie de s'engager aux membres du CPJ, au sein du Conseil, comme en dehors, pour transformer la société à l'image des convictions qu'il-elle-s portent.

LES MEMBRES DE LA PROMOTION 2022

Mme ABDELLI Sonia, 27 ans, active
Mme ABIÉ Anne-Claire, 29 ans, active*
Mme ANGLÈS Estelle, 21 ans, étudiante
Mme ANTIGA Candice, 26 ans, alternante
Mme AOUF Nedhal, 18 ans, étudiante
Mme BABIN-HEYNARD Clémentine, 23 ans, étudiante*
M. BAJAS Hugo, 21 ans, étudiant*
Mme BARANTON Marguerite, 23 ans, étudiante**
Mme BILLAULT-HARLÉ Aliénor, 17 ans, lycéenne
Mme BONNEVILLE Claire, 26 ans, active*
M. BOUCARD Arnaud, 23 ans, actif
Mme BOUCHERON Solange, 24 ans, étudiante*
Mme BOUKHLAL Raja, 30 ans, active
Mme BOURRON Camille, 24 ans, active
M. CADEL Victor, 30 ans, actif
M. CARDINEAU Thomas, 29 ans, actif
Mme CARTER-LAINÉ Zoé, 23 ans, étudiante*
Mme CHAABANI Sephora, 22 ans, étudiante**

M. CHALLIER Jordan, 28 ans, actif**
M. CHANTREAU Pierre, 24 ans, étudiant
Mme CHEHIMI Inès, 20 ans, étudiante
M. CHEVALIER Clément, 26 ans, actif
Mme CROISIER Sara, 20 ans, étudiante
M. DAUDÉ Nicolas, 18 ans, étudiant
Mme DAUZAT Gabrielle, 23 ans, étudiante
Mme DECLERCQ Célestine, 21 ans, étudiante
Mme DEFOULOUY Clémence, 24 ans, étudiante
M. DELMONT Léo, 20 ans, étudiant
Mme DEROUICH Hanae, 22 ans, alternante
Mme DONNAT Hélène, 25 ans, active
M. DOUKAGA KASSA Jean-Gabriel, 21 ans, étudiant**
M. DUPUIS Florian, 30 ans, actif
M. FALHUN Olwen, 24 ans, étudiant**
M. FONTY Thomas, 29 ans, actif**
Mme FRISON Oriane, 16 ans, lycéenne
Mme FROUIN Camille, 23 ans, alternante
M. GALICHON Antoine, 20 ans, étudiant*
Mme GEORGELIN Laura, 26 ans, active

M. GHANDOUR Frederic, 20 ans, étudiant
Mme HERVIEUX Diane, 29 ans, active
Mme IBANEZ Esther, 23 ans, étudiante
M. IVAZKHANI Ariyo, 26 ans, étudiant**
Mme JANTSCH Ariane, 20 ans, étudiante
M. KALEM Yanice, 27 ans, étudiant*
Mme KAROUBI Camille, 27 ans, active
Mme KÉPÈS Aurélie, 28 ans, active*
M. KHIANG Nayan, 30 ans, actif
M. LAI Nicolas, 26 ans, étudiant
M. LAMA Adelin, 22 ans, étudiant**
Mme LARUE Mélanie, 30 ans, active
M. LE BOHEC François, 28 ans, actif**
Mme LEBA BENNY Benedicte, 30 ans, étudiante
M. LECHAT Ivan, 25 ans, actif
M. MANGEL Léopold, 18 ans, étudiant
M. MEHAMI Mehdi, 29 ans, actif**
Mme MENDES Opélie, 25 ans, active
Mme MICHEL Clémence, 26 ans, active
M. MIRLE MARECAR Saphir, 28 ans, actif
M. MONTENEGRO Camilo, 29 ans, actif
Mme MPUNDU Raïssa, 22 ans, étudiante*
M. NOËL Robin, 28 ans, actif
M. NOUGIER Gautier, 28 ans, actif*
Mme N'TANDO Émeline, 29 ans, active
M. ODIC Bastien, 23 ans, actif
Mme OUEDRAOGO Adjara, 24 ans, étudiante**
M. PAILLOT DE MONTABERT Geoffrey, 29 ans, actif*
M. PAMBOU Mage, 25 ans, actif
Mme PAQUET Elise, 23 ans, alternante
M. PARMENTIER François, 23 ans, alternant
M. PAYON Alexis, 26 ans, actif
Mme PÉLISSIÉ DU RAUSAS Marie-Gabrielle, 23 ans, étudiante
M. PERRAUD Benjamin, 22 ans, étudiant*
Mme PÉTRONIO Justine, 27 ans, active

M. PHELIPPEAU Léon, 20 ans, étudiant
Mme RAKHIS Rita, 27 ans, active
M. RASAMIMANANA Faly, 27 ans, actif
Mme REMADNA Sarah-Myriam, 19 ans, étudiante
M. RESTREPO-MUÑOZ Andrés, 22 ans, étudiant**
Mme RIMETZ Léonie, 20 ans, étudiante
Mme ROUSSEAU Alix, 17 ans, lycéenne**
M. RULLIER Ugo, 27 ans, actif**
M. SALHI Sélim, 27 ans, actif
M. SARR Massamba, 27 ans, étudiant**
Mme SAUBIN FAURE Karine, 27 ans, active
M. SAUSSAY Cyril, 26 ans, actif
Mme SERCEAU Anaël, 19 ans, étudiante
M. SHAHRJERDI Siavash, 29 ans, étudiant**
M. SIMA Seyba, 27 ans, étudiant
Mme SOLVET Mégane, 26 ans, étudiante*
Mme SYLLA Kadidiatou, 18 ans, lycéenne
M. TABIT Zakaria, 25 ans, actif
Mme TANGUY Cécile, 24 ans, alternante
M. THIEBAULT Louis, 29 ans, actif
M. TIGHILET Eddy, 27 ans, actif**
M. TORRES AYALA Santiago, 25 ans, étudiant**
Mme TOURANCHET Noémie, 17 ans, lycéenne
Mme TROESTLER Marie, 24 ans, étudiante**
M. UNEGA ALIBER Chadrack Jean, 25 ans, service civique
Mme URBAN Sandrine, 21 ans, active
Mme VÉROT Sarah, 25 ans, active*
Mme VILLENOVE Camille, 29 ans, active**
Mme VINGADASSALON Léanna, 26 ans, active
Mme WILLEMETZ Caroline, 31 ans, active**
M. YASSIN MOHAMED HACHI Yassin, 28 ans, étudiant**
M. ZARIA Hosni, 26 ans, actif
Mme ZORILLA Maria, 25 ans, étudiante**

* Membres du CPJ ayant déjà effectué une première année de mandat.

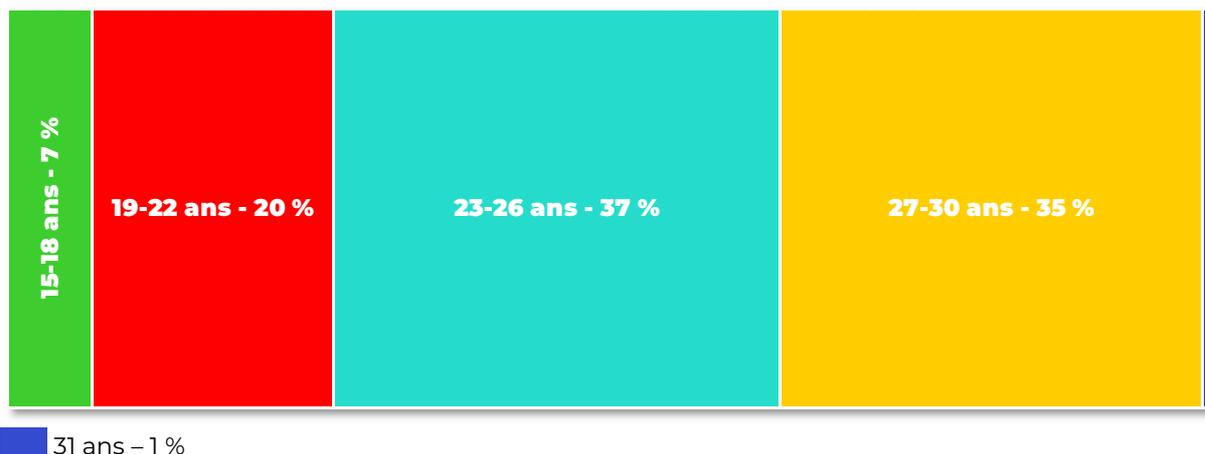
** Membres du CPJ ayant déjà effectué deux années de mandat mais qui ont bénéficié d'une année supplémentaire en raison de la crise sanitaire ([annexe 3](#)).

Parmi les membres, six ont rejoint le CPJ dans les quatre mois suivant le début de la promotion suite à la démission de membres. Il s'agit d'une nouvelle mesure instaurée par l'évolution du CPJ et visant à maintenir un niveau de participation et d'engagement significatif au sein de l'instance en proposant aux candidat-e-s figurant sur la liste complémentaire du tirage au sort de remplacer des membres démissionnaires.

CARACTERISTIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Les éléments présentés ci-dessous correspondent à une « photographie » du début du mandat de la promotion 2022 réalisée sur la base des données fournies par les membres du CPJ lors de leur candidature.

REPARTITION PAR GROUPE D'AGES DES MEMBRES DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

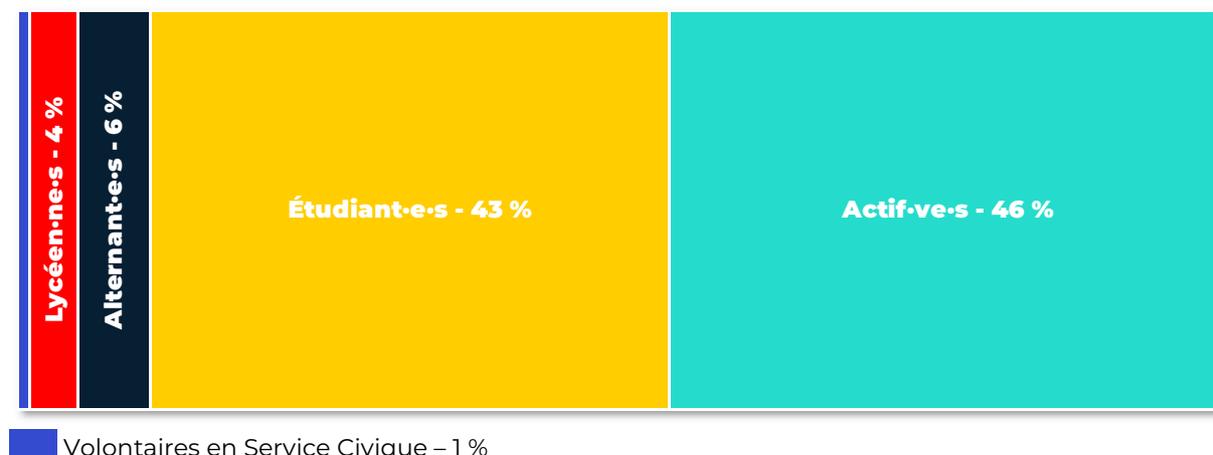


La moyenne d'âge des membres se situe autour de 25 ans. Avec 37 % du CPJ, la catégorie des 23-26 ans reste la catégorie la plus représentée parmi les membres du CPJ. Cette catégorie est en augmentation d'un point par rapport à la promotion précédente.

La part des 27-30 ans est en augmentation (elle représentait 22 % du CPJ en 2019-2020 et 30 % du CPJ en 2020-2021 contre 35 % du CPJ en 2022). A l'inverse, celle des 19-22 ans est en baisse de 10 points (de 30 % lors de la promotion précédente à 20 % cette année) et celle des 15-18 ans a augmenté à nouveau de trois points par rapport à la promotion précédente (de 4 % en 2020-2021 à 7 % cette année), retrouvant son niveau de 2019-2020.

REPARTITION PAR STATUT DES MEMBRES DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Le graphique présente le statut que les membres ont souhaité indiquer comme statut principal lors de leur candidature.



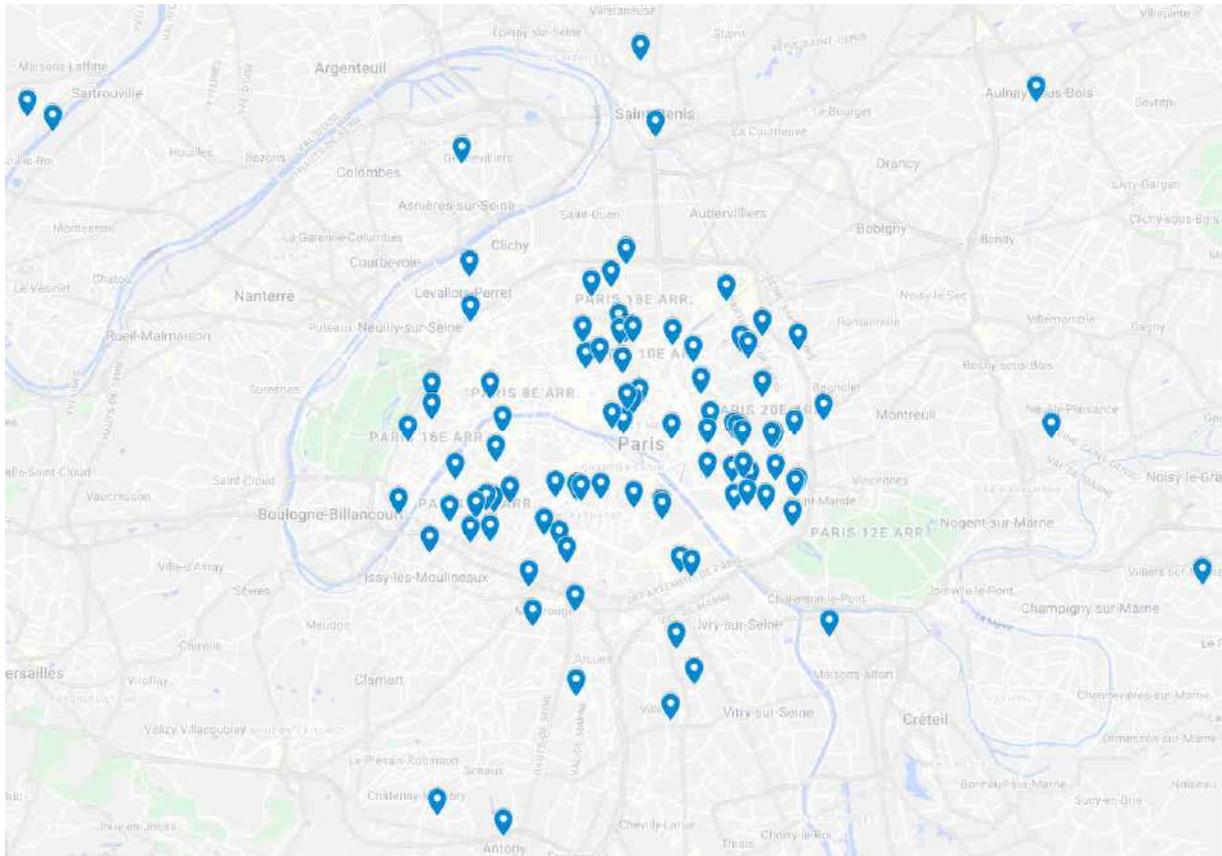
Comme les années précédentes, la part des jeunes scolarisé-e-s (lycéen-ne-s, étudiant-e-s et alternant-e-s) reste la plus importante (53 %). La part des jeunes actif-ve-s poursuit cependant sa croissance de promotion en promotion passant de 39 % en 2018-2019, 41 % en 2019-2020 et 43 % en 2020-2021 à 46 % en 2022. Cette progression semble aller de pairs avec le « vieillissement » des membres du CPJ.

Une étude de l'Apur de 2022 sur le portrait social et démographique des jeunes Parisien-ne-s³, réalisée à la demande de la Ville de Paris avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, montre que 69 % des 16-25 ans sont élèves ou étudiant-e-s, que 22 % exercent une activité, et que 9 % rencontrent des difficultés d'insertion, notamment professionnelle. L'extension à 30 ans de la limite d'âge des membres du CPJ explique en grande partie la part importante qu'y occupent les jeunes actif-ve-s.

³ Les jeunes à Paris et dans la Métropole du Grand Paris, Apur, 2022 (à paraître).

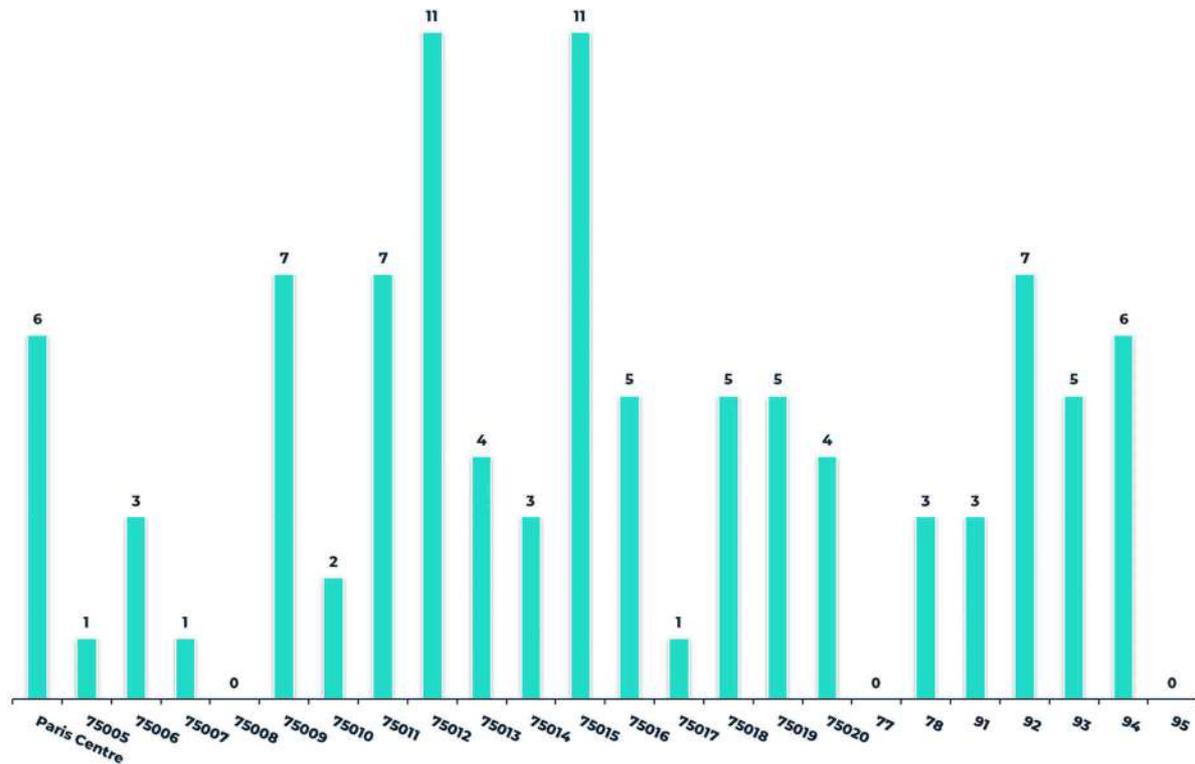
REPARTITION DES MEMBRES PAR ORIGINE GEOGRAPHIQUE

La carte ci-dessous a été réalisée à partir des adresses des domiciles indiqués par les membres en début de mandat et montrent leur répartition sur le territoire métropolitain.⁴



⁴ Quatre membres résident hors des limites de cette carte à Vigneux-sur-Seine (91), Villemaison-sur-Orge (91) et Massy (91), Carrières-sous-Poissy (78).

REPRESENTATION DES ARRONDISSEMENTS PARISIENS ET DES DEPARTEMENTS FRANCILIENS



Les arrondissements parisiens où résident (en début de mandat) le plus de membres du CPJ sont les 12^{ème} et 15^{ème} arrondissements suivi des 9^{ème} et 11^{ème} arrondissements. A l'inverse, l'arrondissement où résident le moins de membres du CPJ est le 8^{ème} arrondissement.

La part de membres ayant indiqué une adresse en dehors de Paris est de 24 %. Ces membres habitent essentiellement dans les départements de la petite couronne.

Il convient par ailleurs de rappeler que les membres du CPJ ne représentent pas l'arrondissement dans lequel il-elle-s résident car leur expérience de Paris s'inscrit dans un territoire plus large dans lequel il-elle-s travaillent, étudient ou ont des activités sociales.

LES TRAVAUX DE LA PROMOTION 2022

TEMPS FORTS DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

SEMINAIRE DE RENTREE

Le traditionnel séminaire de rentrée du Conseil Parisien de la Jeunesse a été l'occasion pour les membres nouvellement désigné-e-s de faire connaissance entre eux-elles et avec les membres ayant déjà effectué une première année de mandat.

La nouvelle promotion du CPJ s'est réunie à 4 reprises les 18, 20, 26 janvier et le 1^{er} février 2022. Pour la deuxième fois, en raison du contexte sanitaire, le séminaire a pris la forme d'un cycle de visioconférences. Les nouveaux-elles membres du CPJ ont d'abord suivi un temps de formation avec une présentation du fonctionnement de l'instance, puis, dans un second temps, du fonctionnement de la Ville de Paris. Les membres entamant leur deuxième année ont été associé-e-s à l'organisation et à l'animation du séminaire afin de « briser la glace » et d'intégrer pleinement les nouveaux-elles membres.

Les membres du CPJ ont travaillé ensemble en ateliers afin de commencer à réfléchir à certaines questions comme le nom de leur promotion, les thématiques à explorer pour les sujets d'autosaisine de l'année.

LES SEANCES PLENIERES

Le 4 décembre 2021, la promotion précédente (George Sand) a connu sa dernière séance plénière présidée par Hélène BIDARD, en présence d'Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts, à l'Hôtel de Ville. Lors de cette séance, Audrey PULVAR a échangé avec les membres du CPJ autour de leur proposition de vœu sur l'alimentation durable. Cette séance a aussi été l'occasion pour Hélène BIDARD de faire un retour sur la campagne de lutte contre les violences faites aux femmes, et de présenter le budget participatif pour 2022. Un retour sur les rencontres avec les membres des Conseils de jeunes ultra-marins, organisées dans le cadre du partenariat avec l'Anacej, a été fait pendant cette séance.

Les membres du CPJ se sont réuni-e-s pour la première fois en formation plénière le 19 février 2022 sous la présidence de Hélène BIDARD, Adjointe à la Maire de Paris et présidente de l'instance, à l'Hôtel de Ville. A cette occasion, les membres ont pris connaissance du projet de lettre de saisine pour l'année 2022. Ensuite, ils ont échangé avec Hélène BIDARD sur l'avancement du projet de vœu sur l'alimentation durable, ainsi que sur les premiers sujets d'autosaisine choisis lors du séminaire d'installation.



Les membres du CPJ et Hélène BIDARD lors de la séance plénière du 19 février 2022. (Photo Gérard SANZ/Ville de Paris).

La traditionnelle deuxième plénière du CPJ a eu lieu le 1^{er} juillet 2022 au sein de la mairie du 12^{ème} arrondissement sous la présidence d'Hélène BIDARD, en présence d'Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^{ème} arrondissement et Anoucka COMUSHIAN, Adjointe en charge de la jeunesse et de la vie étudiante. Les membres du CPJ y ont présenté leurs travaux depuis le début de la promotion : les recommandations relatives aux Contrats Jeunesse d'Arrondissement, l'avancée des travaux sur l'autosaisine sur les violences sexistes et sexuelles, ainsi qu'un point d'information sur le Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique et le vœu relatif à l'éducation à l'alimentation et les choix alimentaires durables et solidaires.

Cette séance plénière a, pour la première fois, été l'occasion de mettre en place un débat d'actualité autour d'une question choisie par les membres du CPJ au préalable : « Comment la Ville de Paris peut-elle répondre aux problèmes liés aux canicules actuelles et à venir ? ».

Après un temps de débats en groupe, les membres du Conseil Parisien ont émis différentes propositions visant à rendre la Ville de Paris résiliente face au dérèglement climatique. Hélène BIDARD a présenté les mesures portées par l'exécutif parisien et la maire du 12^{ème} arrondissement a donné des exemples locaux d'actions concrètes.



Les membres du CPJ lors de la séance plénière du 1^{er} juillet 2022 dans la salle du Conseil de la Mairie du 12^{ème} arrondissement de Paris. (Photo Gérard SANZ / Ville de Paris).

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

RECOMMANDATIONS SUR L'EVOLUTION DES CONTRATS JEUNESSE D'ARRONDISSEMENT

Suite à la séance plénière du 19 février 2022, lors de laquelle Hélène BIDARD a présenté le projet de renouvellement des Contrats Jeunesse d'Arrondissement (CJA), les membres du CPJ ont été invité-e-s à contribuer à l'élaboration des nouveaux CJA.

Les membres du CPJ, en particulier les ambassadeur-ric-e-s, ont ainsi été convié-e-s aux concertations jeunesse locales. Certaines mairies d'arrondissement ont par ailleurs organisé des rencontres entre les ambassadeur-ric-e-s et les maires et adjoint-e-s jeunesse.

Une rencontre avec la Direction de la Jeunesse et Sports, qui pilote l'élaboration des CJA, a permis aux membres de l'instance de connaître au mieux la démarche, et pour aboutir sur une contribution portant des propositions et des recommandations précises ([annexe 4](#)).

Lors de ses travaux, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) a orienté ses réflexions, en s'appuyant sur les priorités portées par Hélène BIDARD pour la mandature, en fonction de quatre grandes thématiques : **l'insertion socio-professionnelle des jeunes ; l'accès aux droits ; l'accès aux vacances, à la culture et aux loisirs ; le pouvoir d'agir des jeunes.**

Les membres du CPJ ont aussi souhaité formuler des propositions qui dépassent parfois le cadre des CJA. Ainsi cette contribution se veut constituer une « boîte à idées » dont la Ville de Paris, les mairies d'arrondissement et les acteur-ric-e-s locaux-ales peuvent s'inspirer pour la mise en œuvre d'actions jeunesse.

Les propositions s'articulent autour de 5 axes :

- ▶ favoriser et développer l'insertion socio-professionnelle, avec le développement de réseaux de professionnel-le-s et d'étudiant-e-s, la valorisation des compétences des jeunes, ainsi que l'augmentation de l'information à l'attention des jeunes ;
- ▶ favoriser l'accès aux droits, en organisant des sessions d'information sur leurs droits aux jeunes ;
- ▶ développer l'accès aux vacances, à la culture et aux loisirs, en organisant des actions afin de lutter contre les barrières sociales existantes dans l'accès à la culture, ainsi qu'en informant plus les jeunes des dispositifs existants à la Ville de Paris ;
- ▶ augmenter le pouvoir d'agir, par la mise en place d'actions encourageant la participation citoyenne des jeunes et valorisant leur engagement ;
- ▶ créer des « QJ d'arrondissement ».

Les recommandations des membres du CPJ ont été annexées à tous les CJA et chaque action de territoire proposées dans les CJA qui renvoient à une réflexion du CPJ a été notifiée visuellement comme telle.

SUITE DES TRAVAUX SUR LE SEXISME

A la suite de leurs recommandations relatives à la lutte contre le sexisme, les membres de la précédente promotion du CPJ ont participé à la 7^{ème} rencontre interprofessionnelle de l'Observatoire Parisien des Violences Faites aux Femmes (OPVF) organisée le 23 novembre 2021 et une campagne de communication contre le sexisme a été lancée lors de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2021 ([annexe 5](#)).

RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Le Conseil Parisien de la Jeunesse a poursuivi ses travaux contre le sexisme en se saisissant du sujet des violences sexistes et sexuelles (VSS), particulièrement en milieu étudiant, par une auto-saisine.

Au cours des réunions les membres du CPJ ont rencontré un certain nombre d'acteur·rice·s du milieu étudiant, et de l'administration :

- ▶ le 19 mai 2022, les membres du CPJ ont rencontré l'Observatoire étudiant des Violences Sexistes et Sexuelles, association étudiante répertoriant les violences sexistes et sexuelles dans les établissements de l'enseignement supérieur.
- ▶ le 23 mai 2022, les membres ont échangé avec le Bureau de la Vie Etudiante / Maison des Initiatives Etudiantes (MIE) de la Ville de Paris. Cette rencontre a été l'occasion de discuter des dispositifs existants à la MIE pour lutter contre les VSS, notamment sur la formation des associations étudiantes.
- ▶ le 6 juillet 2022, le Service Egalité Intégration et Inclusion (SEII) de la Ville de Paris a présenté les actions de la Ville en matière de lutte contre les VSS en milieu festif. Les partenariats entre la Ville et plusieurs associations ont été mis en avant, dont celui avec l'association CONSENTIS avec laquelle le CPJ s'est entretenu dans la journée du 12 juillet.

Les recommandations sur le sujet n'ont pas encore été finalisées. Des rencontres supplémentaires sont prévues avec des professionnel·le·s de la vie festive et nocturne.

AVIS SUR L'AVANT-PROJET DE PADD - REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Lors de la promotion précédente, le Conseil Parisien de la Jeunesse a été invité par la Maire de Paris à « participer à l'élaboration [de l'un des] grands projets de la mandature : la révision du Plan Local d'Urbanisme [qui] a pour ambition d'en faire un Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique. »

A partir des recommandations relatives à la concertation sur la révision du Plan Local d'Urbanisme, les membres de la promotion précédente « George Sand » ont rencontré Emmanuel GRÉGOIRE, Premier Adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques, le 27 septembre 2021, en visioconférence pour échanger sur les propositions du CPJ.

Les membres de la promotion « Gisèle Halimi » ont souhaité poursuivre les travaux en lien avec la révision du Plan Local d'Urbanisme. Les membres ont ainsi pris part à la phase de concertation sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Une rencontre avec la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris a été organisée le 24 février 2022 afin de présenter aux membres l'avant-projet de PADD et leur expliquer le dispositif de concertation déployé par la Ville de Paris. Les membres ont ensuite pu participer à des réunions publiques, marches exploratoires, etc. Ils-elles se sont par ailleurs réuni-e-s régulièrement afin d'établir un avis sur l'avant-projet de PADD intitulé « pousser d'avantage l'intégration métropolitaine et l'ambition écologique et sociale ». Le cahier d'acteur du CPJ a été déposé sur la plateforme [idee.paris](https://www.paris.fr/idee) le 1^{er} avril 2022 ([annexe 6](#)).

Le CPJ a formulé des remarques et suggestions sur le PADD, ses orientations et ses mises en application. Les membres du CPJ sont globalement en accord avec les orientations de l'avant-projet de PADD mais pointent certains manques comme sur la responsabilité de Paris dans sa métropole, la prise en compte des populations les plus marginalisées, ou encore précisions sur les objectifs et les mesures d'encadrement de certaines tendances. Dans l'ensemble, le CPJ pointe une absence d'application concrète de certains principes et propose des actions à ajouter, des manques à combler et des pistes de réflexion à suivre le cas échéant.

Le CPJ propose par exemple :

- ▶ « de rendre obligatoire une continuité progressive des strates végétales » ;
- ▶ « la priorisation des quartiers les plus affectés en termes d'impacts sur la santé » ;
- ▶ « d'améliorer la qualité et la sécurité de l'hébergement d'urgence ainsi que de développer des solutions transitoires « tremplin » de moyenne durée » ;
- ▶ « de prévoir un maillage de professionnel-le-s de santé conventionné-e-s secteur 1 ».

Du 5 septembre au 4 novembre 2022, une nouvelle phase de concertation, portant sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le règlement est lancée. Les membres du CPJ participeront également à cette concertation. Les membres ont ainsi participé à la conférence de lancement de cette phase, animée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), le 5 septembre 2022 à l'Hôtel de Ville et une nouvelle rencontre avec la Direction de l'Urbanisme a ainsi eu lieu le 14 septembre afin d'échanger autour de cette nouvelle phase.

VŒUX DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Depuis 2014, le règlement du Conseil de Paris prévoit dans son article 14 que le Conseil Parisien de la Jeunesse a, une fois par an, la possibilité de proposer le vote d'un vœu sur le sujet de son choix. Ce vœu est présenté en séance par l'Adjointe à la Maire de Paris chargée de la Jeunesse.

VŒU RELATIF A L'EDUCATION A L'ALIMENTATION ET LES CHOIX ALIMENTAIRES DURABLES ET SOLIDAIRES

En août 2021, les membres de la promotion 2020-2021 du CPJ ont voté pour la thématique de leur vœu : l'éducation à l'alimentation et aux choix alimentaires durables et solidaires. Cette thématique recouvre plusieurs sujets : l'impact social de l'alimentation (l'éducation à l'alimentation, les tiers-lieux et jardins partagés, etc.) ; l'empreinte environnementale (notamment dans la production et dans l'emballage, la distribution et la transformation) ; la santé des consommateur·rice·s (le bien-manger et ses fonctions esthétiques et culturelles, les maladies cardiovasculaires liées à la consommation excessive de produits carnés, etc.). Les travaux sur ce sujet ont débuté en septembre 2021.

Le travail autour du vœu relatif à l'éducation à l'alimentation et les choix alimentaires durables et solidaires a continué avec cette promotion avec la rédaction du vœu alimentation en février 2022, après une rencontre et un échange lors de la séance plénière de décembre avec Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts.

La proposition de vœu du CPJ devrait être présentée prochainement en Conseil de Paris.

LES AMBASSADEUR·RICE·S DU CPJ

PRESENTATION DU DISPOSITIF

L'évolution de l'instance, adoptée par le Conseil de Paris en octobre 2021 (2021 DJS 129), a introduit le dispositif des ambassadeur·rice·s du CPJ auprès des arrondissements parmi les compétences des membres du CPJ.

Basé sur le volontariat des membres, ce dispositif permet aux élu·e·s d'arrondissement de les informer de l'actualité du territoire et, le cas échéant, de les associer à la réflexion sur les politiques locales engagées en lien notamment avec les acteur·rice·s, équipements et jeunes du territoire. Cela permet en outre à ces ambassadeur·rice·s d'être davantage connecté·e·s aux réalités territoriales et de les prendre en compte dans les réflexions dont ils et elles sont saisi·e·s. Notamment les ambassadeur·rice·s peuvent être invité·e·s par les maires d'arrondissement, à venir présenter devant les conseils d'arrondissement leur rapport d'activité annuel.

Les membres ont ainsi été invité·e·s à choisir leur(s) arrondissement(s) de « cœur », c'est-à-dire le ou les arrondissements dans lequel ils et elles souhaitent s'engager sans pour autant y vivre. Les 52 membres volontaires sont réparti·e·s en groupes de 3 par secteur à l'exception du 18^{ème} où 4 membres sont ambassadeur·rice·s.

La répartition des ambassadeur·rice·s en quelques chiffres clés :

- ▶ 52 membres volontaires ;
- ▶ Un·e volontaire sur deux est ambassadeur·rice dans son arrondissement de résidence ;
- ▶ 33 membres ont leur 1^{er} choix, 12 leur 2^{ème}, 4 leur 3^{ème} et 3 sont ambassadeur·rice·s d'un autre arrondissement ;
- ▶ Chaque secteur bénéficie d'au moins un et une membre ambassadeur·rices.

On peut relever que l'appariement entre les choix et les possibilités s'est assez naturellement réalisé. Il est par ailleurs intéressant de noter qu'un nombre important d'ambassadeur·rice·s a choisi un autre arrondissement que son lieu de résidence, avec un rapport au territoire constitué d'autres critères.

Lors de cette année les ambassadeur·ice·s ont pu participer à plusieurs consultations, notamment dans le cadre du renouvellement des Contrats Jeunesse d'Arrondissement, ainsi que pour la deuxième phase de consultations pour le Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique en septembre 2022. Certains arrondissements les ont par ailleurs invité·e·s à assister à des Conseils d'arrondissement et à échanger avec le·la maire d'arrondissement et son adjoint·e chargé·e de la jeunesse.

LES REPRESENTATIONS DU CPJ

REPRESENTATIONS DANS DES COMITES ET INSTANCES

Dans le cadre de la lettre de saisine adressée par la Maire de Paris aux membres du CPJ ou au gré de l'actualité de la collectivité, des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse sont invité-e-s à participer à un certain nombre d'instances ou d'événements.

CONSEIL D'ORIENTATION DE QJ (QUARTIER JEUNES)



Logo de QJ - Quartier Jeunes

A la suite des contributions de la promotion précédente lors de la création de Quartier Jeunes, les membres du CPJ ont été invité-e-s à participer à la gouvernance et à la programmation de QJ au sein du Collège Jeunes du Conseil d'Orientation de l'équipement, avec 4 sièges pour le CPJ. Sonia ABDELLI, Thomas CARDINEAU, Esther IBANEZ et Seyba SIMA ont été désigné-e-s pour représenter le CPJ. Lors de la première réunion du comité le 30 juin 2022 à l'Hôtel de Ville, le CPJ a été représenté par Thomas CARDINEAU et Seyba SIMA.

ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES (ANACEJ)

Depuis 2001, la Ville de Paris est adhérente et administratrice de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej) qui est constituée de collectivités territoriales et de mouvements d'éducation populaire. Afin d'associer les membres des conseils de jeunes des collectivités adhérentes à la gouvernance de l'association, celle-ci a mis en place un « Comité Jeunes » (ComJ).

Les collectivités adhérentes ont ainsi la possibilité de proposer la candidature de représentant-e-s de leur conseil de jeunes au sein de ce comité.

La promotion précédente a pu participer à l'anniversaire des 30 ans de l'Anacej du 26 au 28 octobre 2021 à Arras.



Adelin LAMA et Adjara OUEDRAOGO ont été désignés en début 2022 comme représentant-e-s du CPJ au sein du Comité Jeunes de l'Anacej pour un mandat de deux ans (**annexe 7**).

- ▶ un Conseil d'Administration de l'Anacej a eu lieu le 2 mars 2022 où les deux membres du ComJ étaient présent-e-s.
- ▶ le 23 mars 2022, Adjara OUEDRAOGO a été auditionnée par le Sénat au nom du ComJ sur la question de la démocratie participative lors de la Mission Culture Citoyenne.
- ▶ les 26 et 27 mars 2022 les membres du ComJ se sont retrouvés à l'Académie du Climat et à QJ pour un séminaire d'installation.

CONSEIL DE LA NUIT

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse disposent de deux places réservées aux membres au sein du Conseil de la Nuit de Paris.

- ▶ lors de la séance plénière du Conseil de la Nuit le 12 mai 2022, Nayan KHIANG, Mehdi MEHAMI et Jean Chadrack UNEGA ALIBER ont représenté le CPJ.
- ▶ le 12 avril 2022, avait lieu les ateliers collaboratifs sur la vie nocturne, auxquels Nayan KHIANG et Karine SAUBIN FAURE ont participé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIDJ

Première structure d'Information Jeunesse en France, le CIDJ informe les jeunes dans tous les domaines qui les concernent et accompagne depuis 50 ans l'expertise du réseau Info Jeunes, tout comme celle des professionnel·le·s de l'Accueil Information Orientation.

Depuis cette année, le CIDJ a une partie de ses locaux au sein de Quartier Jeunes, place du Louvre, et y accueille le public parisien et francilien.

Le Conseil Parisien de la Jeunesse est représenté au sein du Conseil d'Administration du CIDJ par Adelin LAMA (titulaire) et par Maria ZORILLA (suppléante).

- ▶ le Conseil d'Administration du CIDJ s'est réuni à plusieurs reprises, le 15 décembre 2021, ainsi que le 17 mai 2022 (**annexe 8**).

COMITE D'ETHIQUE DE LA POLICE MUNICIPALE DE PARIS

Antoine GALLICHON et Adjara OUEDRAOGO ont été nommé·e·s par arrêté de la Maire de Paris du 29 décembre 2021 au sein du nouveau Comité d'Ethique de la Police municipale de Paris (**annexe 9**).

Le comité d'éthique s'est réuni à trois reprises cette année. Notamment à l'occasion de la séance plénière d'installation du Comité à l'Hôte de Ville, le 4 février 2022.

REPRESENTATIONS DU CPJ LORS DE RENCONTRES ET D'ÉVÉNEMENTS

PARTICIPATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANACEJ

En tant qu'adhérente de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunesse (Anacej), la Ville de Paris est invitée à son Assemblée Générale. Comme il est de coutume, une délégation de membres du Conseil Parisien de la Jeunesse s'est rendue à Chambéry (83) le 29 juin 2022 afin d'assister à l'Assemblée Générale de l'Anacej.

Gabrielle DAUZAT, Adelin LAMA, Adjara OUEDRAOGO et Hosni ZARIA ont constitué la délégation du CPJ.

Le matin, l'Assemblée Générale a permis aux membres du CPJ de mieux comprendre le rôle de l'Anacej, son lien avec le CPJ, ainsi que son action dans les différentes collectivités locales en France.

L'après-midi, les membres du CPJ ont participé à différents ateliers sur la lutte contre les théories du complot, ainsi qu'à un atelier sur le plaidoyer de l'Anacej pour la participation des jeunes aux politiques locales.

Selon les membres qui ont participé aux ateliers, les profils variés des participant-e-s (élu-e-s jeunesse, responsables d'instances participatives, jeunes collégien-ne-s, lycéen-ne-s, étudiant-e-s, actif-ve-s) ainsi que la représentation de collectivités de différentes tailles et territoires ont permis des échanges de points de vue assez différents et de ce fait très intéressants.



La délégation du CPJ lors de l'Assemblée Générale de l'Anacej à Chambéry (Photo Émilien BOTTEREAU / Ville de Paris).

PARTICIPATION A LA CEREMONIE DE VALORISATION DES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE DE LA VILLE DE PARIS ET DE LEURS TUTEUR-RICE-S

Le 5 juillet 2022, dans les salons de l'Hôtel de Ville a eu lieu une cérémonie de valorisation des volontaires en service civique et de leurs tuteur-ric-e-s, présidée par Hélène BIDARD, dont la marraine était Anne-Cécile MAILFERT, Présidente de la Fondation des Femmes. Chadrack Jean UNEGA ALIBER, membre du CPJ a été invité à témoigner de son engagement double en service civique et au sein du CPJ puis de son insertion professionnelle à la Ville de Paris en tant que coordinateur de Conseils de Quartier.

Cette cérémonie a été l'occasion d'échanges riches autour des formes différentes que peut prendre l'engagement de la jeunesse, et de valoriser l'engagement des jeunes à la Ville de Paris.



Jean Chadrack UNEGA ALIBER, Hélène BIDARD, Anne-Cécile MAILFERT et les volontaires en service civique lors de la cérémonie de valorisation des volontaires et de leurs tuteur-ric-e-s (Photos Gérard SANZ / Ville de Paris)

TRAVAIL AVEC L'ACADEMIE DU CLIMAT

La promotion « George Sand » a participé durant la fin de l'année 2021 à de nombreux travaux avec l'Académie de Climat.

Le Conseil de l'Académie du Climat s'est réuni, avec des membres du CPJ, le 12 juin 2021. A la rentrée 2021, le 15 septembre 2021, le Conseil Parisien de la Jeunesse a rencontré les associations jeunes de l'Académie de Climat afin d'échanger avec elles sur la place des jeunes au sein de l'Académie de Climat. Une commission « Biodiversité » du CPJ s'est tenue le 17 septembre 2021, pour organiser l'action du CPJ au sein de l'Académie de Climat. Le 13 octobre 2021, des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse ont participé à un atelier autour de la gouvernance de l'Académie de Climat.

RENCONTRE AVEC LE CONSEIL PARISIEN DES ASSOCIATIONS

Le 25 mai 2022, les membres Conseil Parisien de la Jeunesse de cette promotion ont rencontré et échangé le Conseil Parisien des Associations (CPA), à la demande de ce dernier à Quartier Jeunes.

Le CPA est un nouveau conseil de participation citoyenne lancé en janvier 2022. La rencontre avec ce conseil a été l'occasion de présenter le fonctionnement du CPJ qui est, à l'inverse, l'un des plus anciens conseils de participation citoyenne de Paris.

MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION SUR L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE À PARIS

Une Mission d'information et d'évaluation (MIE) du Conseil de Paris a sollicité une rencontre avec les membres du CPJ pour recevoir leur avis et expérience sur l'éducation artistique et culturelle à Paris. Après une réunion de préparation le 9 février, Diane HERVIEUX, Karine SAUBIN, Thomas CARDINEAU,

Nayan KHIANG, Mehdi MEHAMI, Sélim SALHI, Jean UNEGA et Hosni ZARIA ont rencontré en visioconférence les membres de la MIE le 23 février 2022.

RENCONTRE AVEC D'AUTRES CONSEILS DE JEUNES

La promotion précédente « George Sand » a pu rencontrer dans le cadre d'un partenariat avec l'Anacej des membres de conseil de jeunes ultramarins sur les thématiques de l'engagement des jeunes, des motivations à l'engagement et de l'inclusion de tou-te-s. Une réunion de préparation des rencontres avec l'Anacej s'est tenue le 21 septembre 2021. Une première rencontre avec les membres de conseil de jeunes de La Réunion (974) a eu lieu le 2 octobre 2021 à Paris. Les membres du CPJ ont pu échanger avec des jeunes de conseil de jeunes de la Martinique (972) le 15 octobre 2021, en visioconférence.

La promotion « Gisèle Halimi » a poursuivi ces échanges avec des jeunes ultramarins avec une rencontre entre le CPJ, des jeunes du Conseil de Jeunes de Nantes et des jeunes de conseil de jeunes de Mayotte le 12 mars 2022.

Dans le cadre d'une convention de coopération entre la Ville de Paris et la ville des Mureaux, un partenariat d'échange s'est aussi mis en place cette année avec le Conseil des Jeunes des Mureaux (78). Les jeunes des Mureaux sont venus à QJ (Quartier Jeunes) le 2 avril 2022, afin d'échanger sur le fonctionnement du CPJ et découvrir ce nouveau lieu dédié à la jeunesse à Paris. Les membres du CPJ ont à leur tour découvert la ville des Mureaux le 14 mai 2022, ce qui a permis de voir les différences en terme de fonctionnement de conseil de jeunes et de politiques de jeunesse entre deux villes.

Le 8 juin 2022, les administrateur-ric-e-s du nouveau Conseil Métropolitain des Jeunes de la Métropole d'Aix-Marseille sont venu-e-s assister à une réunion du CPJ, afin de voir le fonctionnement de l'instance dans le cadre de la création de leur conseil de jeunes.

RENCONTRE AVEC BOLEWA SABOURIN

Sur proposition d'Hélène BIDARD, les membres de la promotion précédente du CPJ ont rencontré Bolewa SABOURIN, parrain de la cérémonie des volontaires 2021, le 18 novembre 2021 à QJ. Bolewa SABOURIN est un danseur-chorégraphe créateur d'un programme alliant la danse et la thérapie comme outil de résilience pour les femmes victimes de violences sexuelles.

Cette rencontre a permis aux membres d'échanger sur son parcours de vie et sur l'engagement citoyen.

ATELIER CITOYENNETE AVEC LES JEUNES DU BAFÀ CITOYEN

Deux membres de la promotion précédente ont été invité-e-s à rencontrer des jeunes engagé-e-s dans une démarche de BAFÀ Citoyen afin d'échanger sur la place de l'engagement des jeunes à la Ville de Paris le 3 novembre 2021.

EMISSION TWITCH DU CPA RICHARD WRIGHT

François LE BOHEC, a participé à l'émission *Live Info Jeunesse 3* du Centre Paris Anim' Richard Wright (8^{ème}) le 17 décembre 2021 sur Twitch. L'émission présentait le BAFÀ Citoyen et le Conseil Parisien de la Jeunesse avec les témoignages de jeunes engagé-e-s

PARTICIPATION A DES JURYS

COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES « QUARTIERS LIBRES » (DJS)

Destiné à aider les jeunes qui souhaitent mettre en œuvre des projets collectifs d'intérêt général, « Quartiers Libres » est un dispositif créé par la Ville de Paris en 2015 qui vise à encourager le développement du sens des responsabilités et de l'engagement citoyen tout en favorisant l'animation des quartiers, les rencontres entre habitant-e-s ou les projets locaux à caractère solidaire. Le dispositif est ouvert aux jeunes de 16 à 30 ans et consiste en une aide de 500 à 1500 € pour mettre en œuvre un projet citoyen et/ou créer une association ou une junior association.

Le 10 mars 2022 s'est réuni le premier jury « Quartiers Libres » de l'année 2022. Sonia ABDELLI et Estelle ANGLÈS ont représenté le Conseil Parisien de la Jeunesse à cette occasion. Gabrielle DAUZAT et Seyba SIMA ont représenté le CPJ lors du deuxième jury le 25 mai 2022 à Quartier Jeunes.

COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES « PARIS JEUNES VACANCES » (DJS)

Paris Jeunes Vacances est un dispositif d'aide à la concrétisation de projets de vacances autonomes en direction des jeunes Parisien-ne-s âgé-e-s de 16 à 30 ans. L'aide financière est versée sous forme d'un chèque-vacances pour un montant de 200 €. Sont éligibles au dispositif Paris Jeunes Vacances les jeunes domicilié-e-s à Paris et âgé-e-s de 16 à 30 ans à la date du départ en vacances. Les vacances en question doivent durer au moins 3 jours et 2 nuits, concerner au maximum 6 personnes, être à finalité touristique et se dérouler sans encadrement parental, professionnel ou bénévole.

Des membres de la promotion précédente ont participé à la commission d'attribution des aides organisée par la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) le 17 décembre 2021.

COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DU « KIT ASSO 2 » (DAE, MAISON DES INITIATIVES ETUDIANTES)

La Maison des initiatives étudiantes (MIE) propose aux associations étudiantes un dispositif d'aides aux projets : le « Kit Asso ». Il a pour but de répondre aux besoins des associations (simplification des candidatures, paiement accéléré des aides) et de compléter l'accompagnement associatif proposé par la MIE (formations audiovisuelles, formations en gestion associative, appels à projets). Le Kit Asso se décline en trois niveaux d'aides, chacun correspondant au niveau de développement de l'association.

Le CPJ est représenté au sein du jury du deuxième niveau du Kit Asso. Le Kit Asso 2 s'adresse aux associations étudiantes ou agissant en faveur des étudiant-e-s, ayant au moins un an d'ancienneté et qui souhaitent demander une bourse allant de 500 à 5 000 € pour financer leur projet d'action(s).

Aliénor BILLAULT-HERLÉ a participé à la commission d'attribution de la bourse organisée le 22 février 2022.

JURY DU PRIX DES LECTEURS ET DES LECTRICES DES BIBLIOTHEQUES DE LA VILLE DE PARIS (DAC)

Depuis déjà plusieurs années, le Conseil Parisien de la Jeunesse est invité à participer aux jurys du Prix des Lecteurs et des Lectrices des bibliothèques de la Ville de Paris, organisé par la Direction des Affaires Culturelles (DAC).

Le Prix des lecteur-riche-s est décerné chaque année à un premier roman adulte écrit par un-e auteur-riche francophone.

Les samedis 7 et 22 mai, Claire BONNEVILLE et Thomas FONTY ont échangé avec les autres membres du jury pour partager leurs opinions sur les premiers romans en compétition.

Le 10 juin 2022 à la bibliothèque historique de la Ville de Paris (4^{ème}), Matthieu ZACCAGNA s'est vu remettre le Prix des lecteurs et des lectrices des bibliothèques de la Ville de Paris pour son roman *Asphalte* (éd. Noir sur Blanc).

JURY PRIX DES JEUNES CAP'COM (ANACEJ)

Les Prix Cap'Com récompensent les campagnes de communication des collectivités locales, institutions publiques et associations d'intérêt général. Une dizaine de représentant-e-s des Conseils de jeunes décernent le Prix spécial jeunes.

Adjara OUEDRAGO a représenté le CPJ au jury du Prix des Jeunes Cap'Com, en partenariat avec l'Anacej, le 26 novembre 2021.

Les lauréat-e-s ont été récompensé-e-s lors du Forum Cap'Com les 8 et 9 décembre 2021 à Rennes en présence de la membre du CPJ ayant participé au jury.

LE BUDGET PARTICIPATIF

La promotion précédente du CPJ s'est réunie en commission les 30 septembre et 26 octobre 2021 pour réfléchir à un projet à déposer au Budget Participatif. Le projet n'a finalement pas été déposé pour l'édition 2022 du Budget Participatif.

François PARMENTIER a représenté le CPJ lors de la commission *ad hoc* du Budget Participatif le 14 juin 2022.

AUTRES EVENEMENTS

SOIREE « PARIS, JE M'ENGAGE »

Les membres du CPJ ont participé avec l'équipe d'animation du CPJ à la soirée « Paris, je m'engage » organisée le 6 décembre 2021 par la Ville de Paris dans les salons de l'Hôtel de Ville. Présent-e-s sur le stand de QJ, ils et elles sont allé-e-s à la rencontre des Parisien-ne-s pour parler de l'engagement des jeunes au sein du CPJ.

SORTIES CULTURELLES

Cette année, les membres du CPJ ont été invité-e-s à participer à des événements culturels et sportifs, comme une journée de qualifications à Roland-Garros en mai 2022, ou encore un concert du Sächsische Staatskapelle Dresden Orchester au théâtre des Champs Élysées le 2 juin 2022.

Les membres du CPJ sont également régulièrement invité-e-s à assister à de grands événements symboliques de la vie citoyenne parisienne. Elle-il-s ont assisté, cette année, au feu d'artifice du 14 juillet et à la Cérémonie de Commémoration de la Libération de Paris le 25 août 2022.



Les membres du CPJ à la Cérémonie de commémoration de la Libération de Paris le 25 août 2022 (Photo Émilien BOTTEREAU / Ville de Paris)

CALENDRIER DE TRAVAIL DE LA PROMOTION 2022

FONCTIONNEMENT DU CPJ

Fonctionnement du CPJ	Réunion point d'étape du CPJ	09/11/2021
	Réunion de préparation de la séance plénière	01/12/2021
	3 ^{ème} Séance Plénière du CPJ	04/12/2021
	Appel à candidature au CPJ	02/11/2021 au 02/12/2021
	Tirage au sort de la nouvelle promotion	09/12/2021
	Réunion de préparation du Webinaire d'installation de la promotion	06/01/2022
	Webinaire d'installation du CPJ 1/4	18/01/2022
	Webinaire d'installation du CPJ 2/4	20/01/2022
	Webinaire d'installation du CPJ 3/4	26/01/2022
	Webinaire d'installation du CPJ 4/4	01/02/2022
	Réunion de préparation de la séance plénière	15/02/2022
	1 ^{re} Séance Plénière du CPJ	19/02/2022
	Réunion de réflexions sur les sujets d'autosaisines	03/03/2022
	Réunion transversale du CPJ	15/03/2022
	Réunion de lancement des commissions sur les autosaisines	05/04/2022
	Réunion de préparation de la séance plénière	22/06/2022
	2 ^{ème} Séance Plénière du CPJ	01/07/2022

TRAVAUX DU CPJ

QJ	QJ fait sa rentrée !	13/10/2021
	Comité de sélection des projets Insertion Pro de QJ	13/12/2021
	Réunion de lancement de la commission QJ	16/12/2021
	Réunion de la commission QJ	09/03/2022
Autosaisine Santé Mentale Numérique	Réunion de la commission SMN	14/04/2022
	Réunion de la commission SMN	03/05/2022
Autosaisine Violences Sexistes et Sexuelles	Réunion de la commission VSS	20/04/2022
	Réunion de la commission VSS	11/05/2022
	Rencontre avec l'Observatoire étudiant des VSS	19/05/2022
	Rencontre avec le Bureau de la Vie Etudiante (DAE)	23/05/2022
	Réunion de la commission VSS	08/06/2022
	Rencontre avec le Service Egalité Intégration Inclusion (DDCT)	05/07/2022
	Rencontre avec l'association Consentis	12/07/2022
Atelier d'écriture des recommandations relatives aux VSS	12/07/2022	
Saisine Jeux Olympiques et Paralympiques	Réunion de la commission JOP	09/03/2022
Saisine Contrats Jeunesse d'Arrondissement	Réunion de la commission CJA	20/04/2022
	Réunion de la commission CJA	28/04/2022
	Réunion de la commission CJA	03/05/2022
	Réunion de la commission CJA	11/05/2022
	Atelier d'écriture des recommandations relatives aux CJA	19/05/2022
	Rencontre avec le Service des Projets Territoriaux et des Equipements (DJS)	02/06/2022

Autosaisine dépistage des IST	Réunion de la commission dépistage	28/04/2022
Saisine Evolution du CPJ	Réunion sur la nouvelle charte de fonctionnement du CPJ	21/10/2021
Saisine Révision du Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique (PLUB) 1^{re} partie	Réunion de la commission PLUB Rencontre avec Emmanuel GRÉGOIRE et Hélène BIDARD	19/09/2021 27/09/2021
Saisine Révision du PLUB 2^{ème} partie	Réunion de la commission PLUB Rencontre avec la Direction de l'Urbanisme Réunion de la commission PLUB Réunion du CPJ sur le PLUB Réunion du CPJ sur le PLUB	09/02/2022 24/02/2022 03/03/2022 23/03/2022 30/03/2022
Vœu du CPJ relatif à l'éducation à l'alimentation et aux choix alimentaires durables et solidaires	Réunion de la commission Vœu du CPJ Rencontre avec l'Agence d'Ecologie Urbaine (DEVE) et le Bureau des Economie Solidaires et Circulaires (DAE) Rencontre avec Audrey PULVAR Réunion d'affinement de la thématique du vœu Réunion du CPJ sur le vœu Atelier d'écriture du vœu Réunion de la commission vœu	07/10/2021 16/11/2021 04/12/2021 14/12/2021 13/01/2022 03/02/2022 14/06/2022

REPRESENTATIONS DU CPJ

Anacej	30 ans de l'Anacej à Arras AG de l'Anacej à Chambéry Congrès de l'Anacej à Arras Rencontre d'installation du Comité Jeunes en visioconférence Conseil d'Administration de l'Anacej Weekend d'installation du Comité Jeunes à Paris Audition d'Adjara OUEDRAOGO par le Sénat Réunion de préparation des rencontres avec l'Anacej Rencontre avec les conseils de jeunes de La Réunion Rencontre avec les conseils de jeunes de la Martinique Rencontre avec les conseils de jeunes de Mayotte et de Nantes	26-28/10/2021 29/06/2022 25-28/10/2022 05/02/2022 02/03/2022 26-27/03/2022 23/03/2022 21/09/2021 02/10/2021 15/10/2021 12/03/2022
Académie du Climat	Conseil de l'Académie du Climat Rencontre avec les organisation jeunes de l'Académie du Climat Réunion de la commission Biodiversité du CPJ Workshop Gouvernance de l'Académie du Climat	12/05/2021 15/09/2021 17/09/2021 13/10/2021
Jury « Quartiers Libres »	Commission d'attribution 2022 Commission d'attribution 2022	10/03/2022 25/05/2022
Commission d'attribution de Paris Jeunes Vacances	Commission d'attribution centrale	17/12/2021

Jury Prix des Jeunes Cap'Com	Jury Forum Cap'Com et remise du Prix	26/11/2021 08-09/12/2021
Prix des Lecteurs et Lectrices	Premier comité Second comité Remise du Prix	17/05/2022 21/05/2022 10/06/2022
Comité d'éthique de la Police Municipale de Paris	Installation du Comité Séance plénière Séance plénière	04/02/2022 25/03/2022 01/07/2022
Jury du KIT ASSO 2	Commission d'attribution	22/02/2022
Budget participatif	Réunion de la commission Budget Participatif Réunion de la commission Budget Participatif Rencontre avec la Mission Budget Participatif (DDCT) Commission ad hoc du Budget Participatif	30/09/2021 26/10/2021 07/12/2021 14/06/2022
Conseil d'Administration du CIDJ	Présentation du CIDJ CA du CIDJ CA du CIDJ	13/12/2021 15/12/2021 17/05/2022
Quartier Jeunes	Installation du Conseil d'Orientation de QJ	30/06/2022
Conseil de la Nuit	Assemblée Plénière	12/05/2022
Atelier collaboratif sur la vie nocturne	Atelier 1	12/04/2022
Mission d'Information et d'évaluation sur l'éducation artistique et culturelle (MIE EAC)	Réunion du CPJ sur la MIE EAC Rencontre avec les élu-e-s de la MIE EAC	09/02/2022 23/02/2022

DIVERS

Evènements	Soirée « Paris, je m'engage »	06/12/2022
	Feu d'artifice du 14 juillet	14/07/2022
	Cérémonie de la Libération de Paris	25/08/2022
Auditions et interventions des membres	Atelier Citoyenneté avec les jeunes du BAFA Citoyen	03/11/2021
	Emission Twitch du CPA Richard Wright	17/12/2021
	Rencontre avec le Conseil Parisien des Associations	25/05/2022
	Cérémonie de valorisation des volontaires en service civique et de leurs tuteurs et tutrices	05/07/2022
Rencontres	Rencontre avec Bolewa SABOURIN	18/11/2021
Rencontres avec d'autres conseils	Rencontre avec le CMJ des Mureaux à QJ	02/04/2022
	Rencontre avec le CMJ des Mureaux aux Mureaux	14/05/2022
	Rencontre avec les animateur·ice·s du Conseil Métropolitains des Jeunes d'Aix-Marseille	08/06/2022
Visites et sorties culturelles	Roland-Garros	17/05/2022
	Sortie au Théâtre des Champs Elysées	02/06/2022

AMBASSADEUR·ICE·S DU CPJ

9^{ème} arrondissement	Rencontre avec la maire du 9 ^{ème}	15/04/2022
10^{ème} arrondissement	World Café Concertation CJA	12/03/2022
12^{ème} arrondissement	Concertation CJA à la MVAC12	07/04/2022
	Réunion de coordination jeunesse avec les acteurs du 12 ^{ème}	08/07/2022
13^{ème} arrondissement	Concertation CJA au CPA Dunois	06/04/2022
	Concertation CJA à l'ESSpace	13/04/2022
14^{ème} arrondissement	concertation de jeunes dans le cadre du Festi'jeunes	02/03/2022
17^{ème} arrondissement	Concertation CJA à la mairie du 17 ^{ème}	30/03/2022

ANNEXES

**ANNEXE 1 : DELIBERATION 2021 DJS 129 RELATIVE A L'EVOLUTION DU CPJ
(OCTOBRE 2021)**

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DJS 129 Evolution du fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2143-2 et L.1112-23 ;

Vu la délibération JS-2003-14 modifiée, portant création du Conseil Parisien de la Jeunesse ;

Vu la délibération 2014 DJS 322 autorisant la Maire de Paris à modifier le fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse ;

Vu la délibération 2020 DDCT 111-1 approuvant le règlement intérieur du Conseil de Paris et notamment son article 14 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 autorisant la Maire de Paris à faire évoluer le fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse ;

Sur le rapport présenté par Madame Hélène BIDARD, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère

Article 1 : le fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse, tel que défini par la délibération 2014 DJS 322 précitée, est modifié.

Article 2 : le Conseil Parisien de la Jeunesse est une instance municipale participative présidée par la Maire de Paris, ou son·sa représentant·e désigné·e.

Article 3 : le Conseil Parisien de la Jeunesse est composé de 100 membres bénévoles âgés de 15 à 30 ans et mandatés pour une durée de deux ans non renouvelable.

Article 4 : la participation au Conseil Parisien de la Jeunesse se fait sur la base du volontariat.

Un appel à candidature est lancé annuellement par les moyens de communication de la Ville.

Tout·e jeune qui étudie, travaille, habite ou possède une activité sociale régulière dans la capitale peut se porter candidat·e, quelle que soit sa nationalité.

Pour être recevable, toute candidature doit être accompagnée de l'expression de la motivation du·de la candidat·e à participer aux travaux du Conseil Parisien de la Jeunesse.

Chaque année, le nombre de sièges à pourvoir est établi en fonction du nombre de jeunes ayant effectué l'intégralité de leur mandat ou en application des dispositions prévues à l'article 5. Si le nombre de candidat·es est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, un tirage au sort est effectué, sous le contrôle d'un·e huissier·ère, parmi les candidatures recevables dans le respect du principe de parité femmes-hommes.

Après désignation des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse, une attestation nominative est remise à chacun·e d'entre-eux·elles.

Article 5 : la qualité de membre du Conseil Parisien de la Jeunesse peut se perdre en cours de mandat en cas d'absence répétée, de démission ou de changement de situation personnelle impliquant un non-respect des critères de candidature énoncés aux articles 3 et 4, notamment en matière de limite d'âge.

Après un délai de quatre mois suivant le début des travaux de la promotion, matérialisé par la première réunion de la promotion, la qualité de membre du Conseil Parisien de la Jeunesse peut être retirée à des membres ne participant pas aux travaux de l'instance ou ayant démissionné. Les sièges devenus vacants à l'issue des quatre premiers mois suivant le début des travaux sont proposés aux candidat·es de la liste complémentaire du tirage au sort, en respectant l'ordre du tirage au sort et la parité ; au-delà de ces quatre mois, les sièges vacants seront pourvus lors de l'appel à candidature suivant.

Article 6 : le Conseil Parisien de la Jeunesse est représenté dans les territoires. Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse peuvent, sur la base du volontariat, devenir ambassadeurs et ambassadrices auprès d'un arrondissement de leur choix. En tant que tels, elles-ils sont susceptibles d'être invité·es par les maires d'arrondissement à présenter le rapport d'activité du Conseil Parisien de la Jeunesse devant les Conseils d'arrondissement.

Article 7 : le Conseil Parisien de la Jeunesse dispose des compétences et des moyens d'action suivants :

- l'avis du Conseil Parisien de la Jeunesse peut être sollicité sur tout sujet ou projet de délibération intéressant la collectivité parisienne et non exclusivement sur les questions de jeunesse. À cet effet, la Maire de Paris le saisit en début d'année.

Lorsque le projet sur lequel le Conseil Parisien de la Jeunesse a été consulté fait l'objet d'une délibération présentée devant le Conseil de Paris, son avis est annexé au projet de délibération. La décision du Conseil de Paris – conforme ou non à l'avis rendu – est communiquée au Conseil Parisien de la Jeunesse.

- le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité, une fois par an, de formuler un vœu et de le présenter au Conseil de Paris dans le cadre d'une suspension de séance afin d'interpeller le Conseil de Paris.

- le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité de s'autosaisir sur un ou plusieurs sujets relevant des compétences de la collectivité. Chaque proposition de sujet doit être portée par au moins trois membres et recueillir l'avis favorable d'au moins un tiers des membres pour être retenue.

L'autosaisine peut donner lieu à des recommandations adoptées par consensus des membres de l'instance avant d'être proposées ; voire à l'élaboration du vœu précité selon la même condition de consensus des membres de l'instance.

- le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité de présenter son vœu, ses avis et ses recommandations issus de saisines ou d'autosaisines devant les commissions *ad hoc* du Conseil de Paris.

- le Conseil Parisien de la Jeunesse peut également intervenir, une fois par an, devant le Conseil de Paris dans le cadre d'une suspension de séance en particulier pour présenter son rapport d'activité annuel.
- afin de représenter les engagements de la jeunesse parisienne, le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité d'auditionner des associations, en particulier de jeunes et de jeunesse, pour éclairer ses travaux. Celles-ci sont choisies en fonction de leur expertise sur les sujets traités, sur proposition de la Ville ou des membres de l'instance.
- le Conseil Parisien de la Jeunesse peut, dans la limite des moyens mis à sa disposition, prendre des initiatives de nature à éclairer ses travaux, notamment en consultant un plus grand nombre de jeunes Parisiens (enquête, sondage, conférence de consensus, événement) ou en étudiant des expériences menées par d'autres collectivités, en France ou à l'étranger.
- le Conseil Parisien de la Jeunesse peut proposer chaque année une campagne de communication à l'intention du grand public sur un sujet d'intérêt général. Les moyens nécessaires à cette campagne sont prévus au plan de communication annuel de la Direction de l'Information et de la Communication.

Article 8 : le Conseil Parisien de la Jeunesse sera représenté dans les espaces décisionnels, de fonctionnement et de programmation du nouvel équipement dédié à la jeunesse : QJ. Une commission permanente sera formalisée au sein de l'instance afin de suivre les travaux.

Article 9 : le Conseil Parisien de la Jeunesse se réunit en séance plénière au moins trois fois par an. Ces séances sont publiques et peuvent se tenir en Mairies d'arrondissements.

Article 10 : le Conseil Parisien de la Jeunesse produit chaque année un rapport d'activité présentant le bilan de ses actions. Celui-ci est communiqué à l'ensemble des Conseiller-ères de Paris et fait l'objet d'une publication sur le site Internet de la Ville.

Article 11 : les modalités pratiques de fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse sont définies par une charte de fonctionnement élaborée par la Direction de la Jeunesse et des Sports en concertation avec les membres de l'instance.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO



CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Article 1 : Rôle et missions

1.1. Le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) est une instance dotée du statut de « comité consultatif local », au sens de l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales, qui s'inscrit dans les objectifs définis par l'article 57 du Titre III de la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, adoptée le 21 mai 2003 par le Conseil de l'Europe, et qui dispose que « les collectivités territoriales et régionales doivent mettre en place des structures ou dispositifs appropriés permettant la participation des jeunes aux décisions et aux débats qui les concernent ».

1.2. Le Conseil Parisien de la Jeunesse a pour mission d'éclairer l'action de la municipalité et s'inscrit dans une politique globale de participation des citoyen-ne-s à la vie de la Cité. Il a pour objectif de permettre la participation effective des jeunes Parisien-ne-s à l'élaboration des politiques publiques de la Ville et d'éclairer celle-ci dans les décisions qu'elle est amenée à prendre en tenant compte des besoins et des attentes de l'ensemble des jeunes Parisien-ne-s.

Article 2 : Membres

2.1. Le Conseil Parisien de la Jeunesse est composé de 100 membres âgé-e-s de 15 à 30 ans inclus, à la date de fin de l'appel à candidature, réparti-e-s à parité entre femmes et hommes.

2.2. Le mandat des membres du CPJ est de deux ans non renouvelable.

2.3. La participation au Conseil Parisien de la Jeunesse se fait sur la base du volontariat et est bénévole. Un appel à candidature est lancé chaque année en fin d'année civile par les services de la Ville de Paris. Tout-e jeune répondant aux critères d'âge posés par l'article 2.1. et qui habite, étudie, travaille ou qui a une activité sociale régulière à Paris peut se porter candidat-e, sans condition de nationalité.

Pour être recevable, chaque jeune doit exprimer, en appui de sa candidature, par écrit ou sous une forme multimédia (vidéo, audio, etc.), sa motivation à participer aux travaux du Conseil Parisien de la Jeunesse.

Chaque année, le nombre de sièges à pourvoir est établi en fonction du nombre de jeunes ayant effectué l'intégralité de leur mandat ou dont le mandat a pris fin en application des dispositions prévues à l'article 2.4. Si le nombre de candidat-e-s est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, un tirage au sort est effectué sous le contrôle d'un-e huissier-ère parmi les candidatures recevables dans le respect du principe de parité entre femmes et hommes.

Une fois la liste des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse arrêtée, une attestation nominative est remise à chacun-e d'entre elles-eux.

2.4. La qualité de membre du Conseil Parisien de la Jeunesse se perd en cours de mandat en cas d'absence répétée aux séances plénières, de non-participation aux réunions de travail ou aux échanges en ligne (selon les modalités prévues à l'article 4.9.), d'une démission, ou de tout changement de situation personnelle impliquant un non-respect des critères de candidature énoncés aux articles 2.1. et 2.3.

Après un délai de quatre mois suivant le début des travaux de la promotion, matérialisé par le séminaire d'installation énoncé à l'article 4.1, la qualité de membre du Conseil Parisien de la Jeunesse peut être retirée à des membres ne participant pas aux travaux de l'instance ou ayant démissionné.

Les sièges devenus vacants à l'issue des quatre premiers mois suivant le début des travaux sont proposés aux candidat-e-s de la liste complémentaire du tirage au sort, en respectant l'ordre du tirage au sort et la parité ; au-delà de ces quatre mois, les sièges vacants seront pourvus lors de l'appel à candidature suivant.

2.5. Les informations personnelles des membres du CPJ font l'objet d'un traitement informatique régulièrement déclaré à la CNIL. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés », tous les renseignements d'ordre personnel concernant les membres du CPJ ne sont utilisés ou diffusés sans leur accord écrit explicite ou celui de leurs parents ou représentant-e légal-e s'elle-ils sont mineur-e-s. Les membres du CPJ ont accès à ces informations et peuvent les modifier ou interdire leur communication sur simple demande écrite.

2.6. Le CPJ est un espace non-partisan. Si ses membres sont invité-e-s à défendre leur point de vue et leurs convictions, dans le respect de celles de chacun-e, elle-ils s'interdisent tout prosélytisme. Les membres du CPJ ne représentent pas un parti politique ou un syndicat. Si l'un-e d'entre elles-eux est candidat-e à un scrutin local couvrant tout ou partie du territoire parisien ou national, il doit en informer par écrit la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) et perd provisoirement sa qualité de membre du Conseil Parisien de la Jeunesse à partir du moment où il fait officiellement acte de candidature, et définitivement en cas d'élection.

Article 3 : Compétences

3.1. L'avis du Conseil Parisien de la Jeunesse peut être sollicité sur tout sujet ou projet intéressant la collectivité parisienne et non exclusivement sur les questions de jeunesse. À cet effet une saisine lui est adressée en début de promotion afin de fixer son programme de travail.

Lorsque le projet sur lequel le Conseil Parisien de la Jeunesse a été consulté fait l'objet d'un vote du Conseil de Paris, son avis est annexé au projet de délibération. La décision du Conseil de Paris – qu'elle soit conforme ou non à l'avis rendu – est communiquée au Conseil Parisien de la Jeunesse.

3.2. Conformément à l'article 14 du règlement intérieur du Conseil de Paris, le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité, une fois par an, de soumettre l'adoption d'un vœu à l'assemblée parisienne par l'intermédiaire de l'adjoint-e à la Maire de Paris chargé-e de la Jeunesse.

Les membres du CPJ peuvent être invité-e-s à présenter le vœu au Conseil de Paris dans le cadre d'une suspension de séance.

En amont de la présentation du vœu au Conseil de Paris, le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité de les présenter aux groupes politiques du Conseil de Paris afin de recevoir leurs avis.

3.3. Le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité de s'autosaisir sur un ou plusieurs sujets (dans la limite de cinq) relevant des compétences de la collectivité. Chaque proposition de sujet doit être portée par au moins trois membres et recueillir l'avis favorable d'au moins un tiers des membres pour être retenue.

L'autosaisine peut donner lieu à des avis ou recommandations qui doivent être adoptées par consensus des membres de l'instance avant d'être proposées à la collectivité parisienne. Une autosaisine peut également conduire à l'élaboration du vœu prévu à l'article 3.3, selon la même condition de consensus des membres de l'instance.

3.4. Le Conseil Parisien de la Jeunesse peut être invité à présenter les avis et les recommandations issues de saisines ou d'autosaisines devant les commissions ad hoc du Conseil de Paris.

3.5. Le Conseil Parisien de la Jeunesse est représenté dans les espaces décisionnels, de fonctionnement et de programmation de l'équipement dédié à la jeunesse : QJ. Une commission permanente est formalisée au sein de l'instance afin de suivre les travaux.

3.6. Le Conseil Parisien de la Jeunesse est représenté dans les territoires. Les membres du CPJ peuvent, sur la base du volontariat, devenir ambassadeurs et ambassadrices auprès d'un arrondissement de leur choix.

Article 4 : Fonctionnement

4.1. Chaque année, après la désignation des nouveaux-elles membres de l'instance, le Conseil Parisien de la Jeunesse se réunit à l'occasion d'un séminaire de deux jours. Celui-ci donne lieu à une présentation de l'instance, à une formation sur le fonctionnement et le budget de la Ville de Paris et à une présentation des outils collaboratifs mis à la disposition des membres. La présence des membres du CPJ à ce séminaire est obligatoire.

Toutefois, si l'organisation d'un séminaire de deux jours n'est pas possible (crise sanitaire ou autre cas de force majeure), le séminaire peut être adapté en une suite de réunions en présentiel ou en distanciel poursuivant les mêmes objectifs.

4.2. Afin d'accompagner les membres du CPJ dans leurs travaux, des formations leur seront proposées dans des domaines tels que la prise de parole en public, la conduite de projets ou la synthèse / rédaction de documents. Ces modules de formation pourront être développés spécifiquement pour les membres du CPJ.

La participation à un dispositif tel que le CPJ permet aux jeunes d'acquérir des compétences et des savoirs faire. Une démarche de valorisation de ces compétences sera proposée aux membres du CPJ qui le souhaitent à l'issue de leur mandat.

4.3. Le Conseil Parisien de la Jeunesse se réunit en séance plénière au moins trois fois par an. Ces séances sont publiques. Elles sont présidées par un-e membre du Conseil de Paris désigné-e par la Maire de Paris et co-animée par un-e ou plusieurs membres du CPJ.

4.4. Les réunions des membres du CPJ peuvent avoir lieu à l'Hôtel de Ville de Paris, à QJ, dans les équipements jeunesse de la Ville de Paris (CPA, EPJ, MIE, etc.), ainsi que dans tout lieu pertinent pour l'aboutissement des travaux. Si besoin, elles peuvent également avoir lieu en distanciel.

4.5. Le Conseil Parisien de la Jeunesse sera en mesure d'organiser son travail sur les différents sujets de saisine ou d'autosaisine, tel que défini aux articles 3.1., 3.2. et 3.3., en constituant autant de commissions que de besoin. Les membres du CPJ peuvent rejoindre toutes les commissions qu'elle-il-s souhaitent.

4.6. Lorsque les membres du CPJ sont saisi-e-s d'une question ou d'un projet par l'exécutif parisien, les services de la Ville de Paris mettent à leur disposition un dossier d'information. Afin d'éclairer leurs travaux, des rencontres avec les élu-e-s et/ou l'administration ainsi que des visites de terrain peuvent être organisées. Une commission est constituée sur chaque question faisant l'objet d'une saisine. À l'issue de ses travaux et dans le respect du calendrier qui lui aura été fixé dans le cadre de cette saisine, la commission formulera un avis et/ou des préconisations. Ceux-ci seront soumis au vote de l'ensemble des membres de l'instance.

4.7. Lorsque les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse sont amené-e-s à délibérer, les décisions sont adoptées sur la base du consensus. Certaines décisions se prennent par vote à la majorité absolue à main levée. Lorsque la décision fait l'objet d'une mesure nominative, le scrutin se déroule à bulletin secret. Le vote peut également être organisé par le biais d'outils en ligne.

4.8. En ce qui concerne le rôle d'ambassadeur-ric-e : en début de promotion, les membres volontaires établissent une liste de 4 arrondissements « de cœur ». Un cinquième arrondissement est attribué automatiquement en fonction de leur arrondissement de résidence ou, pour les membres non parisiens, l'arrondissement dans lequel elle-il-s étudient, travaillent ou ont une activité sociale régulière. À partir de ces listes, les services de la Ville de Paris répartissent les ambassadeur-ric-e-s dans les arrondissements afin de les couvrir équitablement.

Les ambassadeur-ric-e-s du CPJ dans les arrondissements sont des référent-e-s auprès de la jeunesse et des élu-e-s des territoires. Ces derniers peuvent les informer de l'actualité du territoire et, le cas échéant, les associer à la réflexion sur les politiques locales engagées en lien notamment avec les acteur-ric-e-s, équipements et jeunes eux-mêmes du territoire.

Les ambassadeur-ric-e-s peuvent être invité-e-s par les maires d'arrondissements à présenter le rapport d'activité du Conseil Parisien de la Jeunesse (tel qu'énoncé à l'article 6.1.) devant les Conseils d'arrondissement.

La parole du CPJ ne pouvant se porter sans consultation de l'ensemble de l'instance, les ambassadeur-ric-e-s ne prennent pas position, au nom du CPJ, sur un sujet non traité par l'instance.

4.9. Chaque membre reçoit, en amont d'une séance plénière, une convocation et l'ordre du jour de la séance.

4.10. Chaque membre doit honorer son engagement au CPJ par une participation globale équivalente à au moins la moitié des réunions présentielles, votes, décisions et délibérations en ligne. En deçà de cette participation, sa qualité de membre du CPJ pourra être remise en question. Il sera pourvu à son remplacement tel qu'énoncé à l'article 2.4.

4.11. Chaque membre du CPJ a accès à une plateforme en ligne où elle-il peut retrouver les dates des réunions à venir, les relevés de décisions, les comptes rendus des réunions, et tout autre document lui permettant d'exercer pleinement son mandat.

Article 5 : Moyens d'action

5.1. Le Conseil Parisien de la Jeunesse s'appuie sur les ressources du service compétent de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris qui dispose d'un budget dédié au fonctionnement de l'instance, d'une équipe encadrante composée notamment de deux animateur-ric-e-s, et de l'accès à un certain nombre de ressources logistiques (outils collaboratifs, salles de réunion, etc.).

5.2. Afin de représenter les engagements de la jeunesse parisienne, le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité d'auditionner des associations, en particulier de jeunes et de jeunesse, pour éclairer ses travaux. Celles-ci sont choisies en fonction de leur expertise sur les sujets traités, sur proposition de la Ville ou des membres de l'instance.

5.3. Le Conseil Parisien de la Jeunesse peut renforcer ses liens avec les équipements Jeunesse, les sites de la Mission locale de Paris et les structures universitaires ou dédiées aux étudiant-e-s et scolaires des différents arrondissements par des temps de présentation de l'instance dans ces structures et par des rencontres avec d'autres jeunes au sein de ces structures.

5.4. Le Conseil Parisien de la Jeunesse peut, dans la limite des moyens réservés à ses actions, proposer à l'administration de prendre des initiatives de nature à éclairer ses travaux, notamment en organisant la consultation d'un plus grand nombre de jeunes Parisien-ne-s (enquête, sondage, conférence de consensus, événement, rencontres avec d'autres jeunes, etc.) ou en étudiant des expériences menées par d'autres collectivités, en France ou à l'étranger.

5.5. Le Conseil Parisien de la Jeunesse peut proposer chaque année une campagne de communication à l'attention du grand public sur un sujet d'intérêt général. Les moyens nécessaires à cette campagne sont prévus au plan de communication annuel de la Direction de l'Information et de la Communication.

Article 6 : Rapport annuel et communication au Conseil de Paris

6.1. Le Conseil Parisien de la Jeunesse produit chaque année un rapport d'activité présentant le bilan de ses actions. Celui-ci est communiqué à l'ensemble des Conseiller-ère-s de Paris et fait l'objet d'une publication sur le site Internet de la Ville de Paris. Par ailleurs, ce rapport d'activité peut faire l'objet d'une présentation par les ambassadeur-ric-e-s auprès des Conseils d'arrondissement (tel qu'établi à l'article 4.8.).

6.2. Le Conseil Parisien de la Jeunesse peut également, une fois par an, intervenir pour une communication devant le Conseil de Paris dans le cadre d'une suspension de séance suivant les modalités fixées par la conférence d'organisation.

Article 7 : Charte de fonctionnement

7.1. La participation au Conseil Parisien de la Jeunesse implique le respect de l'ensemble des dispositions de la présente charte.

7.2. En cas de non-respect de ces dispositions par un-e membre du CPJ, une sanction pouvant aller jusqu'à son exclusion de l'instance pourra lui être signifiée. Si cette dernière souhaite la contester, elle-il a la possibilité d'introduire un recours gracieux auprès de la Maire de Paris dans un délai de deux mois après la notification de la sanction.

7.3. Les membres du CPJ sont associé-es à l'élaboration de la présente charte de fonctionnement et peuvent formuler des propositions pour la faire évoluer.

ANNEXE 3 : DELIBERATION RELATIVE A LA PROLONGATION DU MANDAT DES MEMBRES DU CPJ DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE (DECEMBRE 2021)

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 décembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2020

2020 DJS 168 Prolongation du mandat des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse dans le contexte de la crise sanitaire.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2143-2 et L. L1112-23 ;

Vu la délibération JS-2003-14 modifiée, portant création du Conseil Parisien de la Jeunesse ;

Vu la délibération 2014 DJS 322, autorisant la modification du fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2020, autorisant Madame la Maire de Paris à prolonger d'une année le mandat des membres de la promotion 2019-2020 du Conseil Parisien de la Jeunesse ;

Sur le rapport présenté par Madame Hélène BIDARD au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Le mandat des membres de la promotion 2019-2020 du Conseil Parisien de la Jeunesse (promotion Marie Curie - « Dans la vie, rien n'est à craindre, tout est à comprendre. ») est prolongé d'une année supplémentaire.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

ANNEXE 4 : CONTRIBUTION DU CPJ AU RENOUELEMENT DES CONTRATS JEUNESSE D'ARRONDISSEMENTS (JUIN 2022)



Conseil Parisien de la Jeunesse

Contribution au renouvellement des Contrats Jeunesse d'Arrondissement

Juin 2022

LE CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE, conformément à la proposition formulée par Hélène BIDARD, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire, lui demandant de participer « aux concertations locales qui seront menées auprès des jeunes dans le cadre du renouvellement des Contrats Jeunesse d'Arrondissement (CJA) » et de mener « une réflexion et des discussions au sein même du CPJ, lesquelles pourront également se traduire par des propositions sur le contenu et la cohérence de ces nouveaux CJA, dont la mise en œuvre est prévue début 2023 »,

- suite à la rencontre avec Hélène BIDARD, lors de la séance plénière du CPJ du 19 février 2022 ;
- suite aux concertations jeunesse organisées entre mars et mai 2022 dans les arrondissements auxquelles des membres et des ambassadeur-ric-e-s du CPJ ont pris part ;
- suite à la rencontre organisée avec la Direction de la Jeunesse et des Sports, qui pilote le renouvellement des CJA, le 2 juin 2022 ;
- suite aux différentes réunions des membres de la Commission CJA du CPJ ;

FORMULE LES PROPOSITIONS SUIVANTES :

Lors de ses travaux, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) a orienté ses réflexions, en s'appuyant sur les priorités fixées par Hélène BIDARD pour la mandature, en fonction des quatre grandes thématiques : l'insertion socio-professionnelle des jeunes ; l'accès aux droits ; l'accès aux vacances, à la culture et aux loisirs ; le pouvoir d'agir des jeunes.

Fort des échanges menés avec d'autres jeunes lors des concertations dans les arrondissements ainsi que des expériences personnelles de ses membres, le CPJ a mené une réflexion sur ces quatre thématiques.

Les membres du CPJ ont ainsi souhaité formuler des propositions qui dépassent parfois le cadre des CJA. Ainsi cette contribution se veut constituer une « boîte à idées » dont la Ville de Paris, les mairies d'arrondissement et les acteur-ric-e-s locaux-ales peuvent s'inspirer pour la mise en œuvre d'actions jeunesse.

I – Favoriser et développer l'insertion socio-professionnelle

1 – Une certaine partie de la jeunesse parisienne peut rencontrer des difficultés d'accès à des offres de stage et d'alternance par manque de réseau socio-professionnel. Afin d'améliorer cet accès, les membres du CPJ proposent :

- de **mobiliser les réseaux de professionnel-le-s à l'échelle des arrondissements** afin de recenser ceux qui peuvent offrir des stages et des alternances et vers lesquels orienter les jeunes ;
- de **proposer aux réseaux de professionnel-le-s la mise en place d'une « pastille » sur leur devanture** signifiant qu'elle-il-s ont des places en alternance ou en stage. Un QR code associé pourrait par exemple donner plus d'informations sur les missions et le lien pour postuler ;
- de **centraliser l'information à l'échelle locale** sur ce sujet ;
- d'**accompagner les universités à la création de réseaux d'ancien-ne-s étudiant-e-s**, comme cela existe dans certaines écoles avec les *alumni*.

2 – Afin de favoriser l'insertion dans le monde du travail des décrocheur-euse-s scolaires, les membres du CPJ proposent :

- de **développer des ateliers permettant aux jeunes de renforcer et valoriser leurs compétences déjà existantes**, comme des bilans de compétences, afin d'aider les jeunes à se projeter ;
- de **former régulièrement les professionnel-le-s de l'insertion** pour accompagner les jeunes de la manière la plus adaptée ;
- d'accompagner les associations et autres structures qui proposent des contrats de travail afin de **favoriser l'employabilité des décrocheur-euse-s scolaires** ;
- de **donner plus d'informations sur le droit du travail et les possibilités d'évolution sur les questions salariales** tout comme les questions de carrière.

3 – Afin de développer l'information sur les différentes formations et métiers, les membres du CPJ proposent :

- de **déployer de nouveaux équipements jeunesse qui, à l'image de QJ, seraient des lieux uniques où trouver les informations** ;
- de **multiplier, au plus près des jeunes, les job-dating, forums des métiers, stages en immersion**, de les rendre accessibles également de manière numérique, sans remplacer le présentiel, et d'évaluer l'impact de ces actions.

II – Favoriser l'accès aux droits

Afin de pallier le **manque d'information des jeunes sur leurs droits**, les membres du CPJ proposent que la Ville de Paris **organise des missions d'information destinées aux jeunes** telles que l'organisation de permanences dans les lycées, les collèges et les autres institutions. Les membres du CPJ souhaitent signaler par ailleurs que l'information des jeunes par leurs pairs serait une plus-value, sous réserve des disponibilités d'étudiant-e-s ou autres jeunes volontaires.

III – Développer l'accès aux vacances, à la culture et aux loisirs

Les membres du CPJ dressent le constat d'un **manque de connaissance de l'offre disponible et d'accès à l'information** sur les dispositifs et de **l'existence de barrières sociales** relatives à l'accès la culture. Si la diversité de l'offre culturelle à Paris n'est pas à questionner, les membres du CPJ notent un **manque de diversité dans l'offre culturelle que les professionnel-le-s adressent aux jeunes**. Pour y répondre les membres du CPJ proposent :

- de **réduire les stéréotypes** (de genre, d'appartenance sociale, etc.) **dans les activités proposées en veillant à ce que les professionnel-le-s ne les reproduisent pas** afin qu'elle-il-s puissent répondre à la diversité des attentes et accompagnent les jeunes à la découverte d'activités variées ;
- d'**amplifier la communication sur les bons de réduction pour les inscriptions aux associations sportives** telles que « Reduc'Sport » pour permettre à un maximum de jeunes d'en bénéficier et d'**élargir ces bons aux jeunes majeur-e-s** ;
- de **proposer la création ou de renforcer les différentes formules de « pass culture » dans les arrondissements** ;
- d'**amplifier la communication sur le Kiosque Jeunes et le Pass Jeunes** ;
- de **décliner le Pass Jeunes à d'autres saisons**.

IV – Augmenter le pouvoir d'agir

1 – Afin de répondre au sentiment de **manque de légitimité et de confiance en soi** que peuvent ressentir certain-e-s jeunes, les membres du CPJ proposent :

- d'**encourager la participation citoyenne des jeunes en communiquant** sur les différents types de profils de jeunes engagé-e-s et les actions réalisées. L'idée étant de montrer que tou-te-s les jeunes peuvent s'engager et sont légitimes à le faire, par exemple à travers des portraits dans les magazines d'arrondissement (d'ancien-ne-s membres du CPJ, de jeunes volontaires de Paris, etc.) ;
- de **créer une « journée d'appel associative » en immersion**, proposée à tou-te-s les jeunes recensé-e-s ou inscrit-e-s sur les listes électorales, afin de sensibiliser à l'utilité de l'engagement civique en découvrant des activités spécifiques d'associations et de **donner envie de s'engager**.

2 – Les membres du CPJ notent aussi un **problème de manque de structures ou, du moins, de manque de visibilité de ces structures d'engagement**. Pour y répondre les membres du CPJ proposent :

- de **capitaliser sur l'expérience des membres du CPJ** et le partage de celle-ci à l'attention des **mairies d'arrondissement qui souhaiteraient développer des instances de participation des jeunes** ;
- de **développer et diversifier les modes d'information sur le tissu associatif** ;
- de **mobiliser les techniques de « l'aller vers » en organisant des rencontres entre des jeunes des arrondissements et les associations** dans les lieux qu'il-elle-s fréquentent (QJ et autres équipements jeunesse, cafés associatifs, espace publics particulièrement fréquentés par des jeunes, etc.).

3 – Les membres du CPJ estiment que l'« **océan** » **d'information sur l'engagement** est aussi un frein aux engagements des jeunes. Les membres du CPJ proposent ainsi de **communiquer sur les possibilités d'engagement via le Pass Jeune**, comme cela est fait avec le BAFA Citoyen pour l'édition 2022.

4 – Enfin, les membres du CPJ pointent une **différence entre les attentes des jeunes et celles des élu-e-s** sur la question de l'engagement des jeunes. Celui-ci peut en effet être canalisé sur des événements d'ores et déjà prévus par les élu-e-s. Pour pouvoir réduire cette différence les membres du CPJ proposent :

- de **valoriser l'engagement des jeunes**, d'une part **de manière symbolique**, par exemple en finançant une soirée de l'engagement des jeunes et d'autre part **à travers certains dispositifs répondant au même principe que celui du BAFA Citoyen** (prise en charge financière en contrepartie d'un engagement) ;
- de **continuer d'organiser des concertations régulières** avec les jeunes afin de mieux identifier les souhaits d'engagement, dans la continuité des concertations organisées dans le cadre du renouvellement des CJA.

V – Créer des « QJ d'arrondissement »

La **création de « QJ d'arrondissement »** est une proposition transversale aux différentes thématiques.

Par le terme « QJ d'arrondissement », les membres du CPJ entendent la **mise à disposition d'espaces ouverts à toutes et tous les jeunes dans lesquels elle-il-s pourront trouver toutes les informations, services et aides qui seraient susceptibles de les intéresser ou les concerner**. Ces « QJ d'arrondissement », seraient des **lieux de rencontres**, entre jeunes mais aussi entre jeunes et élu-e-s, sur la base des **modèles de gestion, d'organisation et d'ambiance de QJ**. Enfin, les membres du CPJ proposent que les « QJ d'arrondissement » reprennent les **principes de l'« aller-vers »** afin de rapprocher l'offre jeunesse locale et les jeunes.

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse espèrent que ces propositions seront utiles à la Ville de Paris, aux mairies d'arrondissements et aux acteur-ric-e-s de la société civile sur les questions de jeunesse et qu'elles pourront éclairer les réflexions et décisions des élu-e-s et le travail des services parisiens. Les ambassadrices et ambassadeurs du CPJ dans les arrondissements restent à leur disposition pour discuter et avancer dans la réflexion au niveau local.

ANNEXE 5 : CAMPAGNE DE COMMUNICATION « LE SEXISME, SI JE COMPTAIS LE NOMBRE DE FOIS. » (NOVEMBRE 2021)

VILLE DE PARIS

FACE AUX VIOLENCES SEXISTES, RÉAGISSONS !

LE SEXISME, SI JE COMPTAIS LE NOMBRE DE FOIS

25 NOVEMBRE 2021 - JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

PARIS.FR

Fédération Femmes 3919

Mairie de Paris

Œuvre réalisée par Anaïs Martin, Leifone étudiant.e à l'ESPAA, école de communication visuelle de la Ville de Paris

FACE AU SEXISME

CONTACTS ET RESSOURCES UTILES

App-Elles@ - application gratuite destinée aux victimes et aux témoins de violences : www.app-elles.fr

AVFT - Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail : contact@avft.org - 01 45 84 24 24

Centre Hubertine Aucliert - promotion de l'égalité femmes-hommes : #Stopcybersexisme

En avant toute(s) - tchat d'écoute à destination des jeunes : www.commentonsainme.fr

Écoute Violences Femmes Handicapées - information et accompagnement : 01 40 47 06 06

Elle's imagine'nt - lutte contre les violences conjugales à l'égard des femmes : accueil@ellesimagine.fr - 06 61 89 47 90

FTT - LAO POW'HER - accueil et accompagnement spécialisé pour les femmes de 15 à 25 ans : lao@associationftt.org - 01 71 29 50 02

Libres Terres des Femmes - lutte contre les violences faites aux Femmes : 01 40 35 36 67

Stop Harcèlement de Rue - lutte contre tout comportement discriminatoire dans l'espace public : www.stopharcementderue.org

Stop Fisha - lutte contre le cyberharcèlement - Twitter et Instagram : @StopFisha - stopfishacontact@gmail.com

Violences Femmes Info - accueil, écoute, information H24, 7j/7 : 3919

Viols Femmes Informations - écoute, soutien, information : 0800 05 95 95



CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Résumé de la présentation de l'acteur :

Créé en 2003, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) est une instance de participation citoyenne qui permet aux jeunes Parisien-ne-s d'être associé-e-s à la définition et à la mise en œuvre des politiques de la collectivité. En 2022, les membres de l'instance ont été saisis par la Maire de Paris pour participer à la concertation sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de la révision du PLUB.

AVIS DES MEMBRES DU CPJ SUR L'AVANT-PROJET DU PADD

POUSSER D'AVANTAGE L'INTÉGRATION MÉTROPOLITAINE ET L'AMBITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

Les membres du CPJ remercient la Ville de Paris pour la préparation d'un projet novateur et attentif aux différentes problématiques contemporaines en termes d'aménagement urbain. Les membres du CPJ sont globalement **en accord avec les orientations** de l'avant-projet du PADD.

Nos principales remarques portent sur :

- une prise en compte insuffisante de la **faune** parisienne ;
- le traitement insuffisant des problématiques liées au **tourisme** ;
- le manque de réflexion sur la responsabilité de Paris dans sa **métropole** ou des forces et besoins particuliers de **certains quartiers** ;
- le manque de prise en compte des populations **les plus marginalisées** ;

- l'absence de précisions sur les objectifs et les mesures d'encadrement de certaines tendances (développement du **numérique** en particulier).

Nous notons également le caractère souvent abstrait des mesures permettant de parvenir aux différentes finalités du Plan local d'Urbanisme Bioclimatique (PLUB).

Nous remarquons par ailleurs que certaines **idées d'orientations ou d'actions**, exposées lors des **ateliers thématiques**, dans les **médias du CAUE** (mini-vidéos et conférences) ou encore directement sur la page de concertation du **site idées.paris.fr**, n'ont pas été reprises sur le document de l'avant-projet. Nous y ferons parfois référence.

+ CONTACT

Nom acteur : Conseil Parisien de la Jeunesse (contact équipe d'animation de l'instance)

Adresse : 25 Bd Bourdon, 75004 Paris

Téléphone : 01 42 76 29 19

Mail : djs-cpj@paris.fr

AVIS DES MEMBRES DU CPJ SUR L'AVANT-PROJET DU PADD

POUSSER D'AVANTAGE L'INTÉGRATION MÉTROPOLITAINE ET L'AMBITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

TITRE 1 : AVIS GLOBAL SUR L'AVANT-PROJET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Ayant participé à certains ateliers et questionnaires en ligne, les membres du CPJ souhaitent donner leurs avis sur la concertation ainsi que sur les thèmes de l'avant-projet.

Avis sur le process de concertation

Remarque principale :

Les membres du CPJ ont le sentiment qu'il y a une différence notable dans la formulation et le contenu des arguments du PADD et dans ceux de la concertation sur le site idee.paris. Les différences dans le paragraphe d'introduction de chaque thème sur le site et dans l'avant-projet de PADD pourraient ainsi induire une compréhension différente des propositions. Ceci au risque que la concertation se fasse sur deux niveaux : les contributions relatives à l'avant-projet de PADD et celles sur sa reformulation.

Autres remarques :

Sur l'avant-projet :

- Manque de définitions de termes essentiels à la bonne compréhension des propositions (avant-projet & consultation).

Sur les concertations :

- Trop peu de visibilité à travers la Ville de Paris sur la consultation de la révision du PLUB, et manque de variété parmi les participant·e·s (beaucoup étant professionnellement lié·e·s au sujet).
- Peu d'objectifs chiffrés et de critères clairs pour définir la qualité de projets.
- Manque de temps de débat lors des ateliers de concertation par thème.

Avis sur les thèmes

- Sont **surlignées** nos remarques relatives à la faune parisienne, au tourisme, à l'inclusion des Métropolitain·e·s et des personnes marginalisées et au numérique, des sujets essentiels pour les membres du CPJ.
- Sont indiqués **en gras** les mots-clés sur l'ensemble de nos réflexions

THÈME 1 : UNE VILLE EN TRANSITION VERTUEUSE ET RÉILIENTE

Les membres du CPJ saluent les propositions faites ici dans le sens d'une ville bioclimatique et résiliente, mais invite la Ville à aller encore plus loin en ce qui concerne les mesures de protection et reconstitution de l'habitat naturel.

Nature en ville

Avis très favorable aux propositions dans leur ensemble. Nous approuvons l'usage de la formule **Éviter-Réduire-Compenser** et invitons la Ville à faire appliquer strictement ce principe par l'adoption de règles très simples et **incontournables** - à l'image des « 30km/h dans Paris ».

Actions à ajouter :

- Développer la continuité des trames vertes et bleues et inclure une **trame noire** (éclairage de très faible température le long des trames vertes et bleues).
- Retranscrire les règles de l'**arrêté du 27 déc. 2018** relatif à la pollution lumineuse

(illumination et éclairage du patrimoine inclus).

- Rendre obligatoire une continuité progressive des strates végétales, du sol à la couverture arborée, en limitant l'usage du gazon comme espace vert *par défaut*, notamment près des trames de biodiversité.
- Instaurer des règles sur la qualité de la terre des projets (notamment en terrasse et pour les murs végétaux) pour favoriser des terres plus riches et plus lourdes.
- Simplifier la gestion et la mise en place du compostage : installation des composts sur le chemin des habitants, adoption d'un ratio « un compost pour tant d'habitant.e.s », réforme de la double échelle de gestion association-Ville.

Piste de réflexion :

- Exiger la certification de tout projet de bâtiment avec exigence d'obtention d'une note minimale (ex « Très bien ») pour l'accord de subventions.

Réduction de l'empreinte carbone

Avis très favorable. Nous soulignons que le travail sur les mobilités moins carbonées est une responsabilité morale de Paris vis-à-vis de sa métropole. Nous préférons d'ailleurs l'usage de l'expression « moins carbonées » plutôt que « décarbonées ».

Piste de réflexion :

- Réserver l'accès aux services logistiques dans Paris aux entreprises de l'ESS et aux entreprises respectant une charte RSE stricte, entre autres dans l'objectif de favoriser des systèmes de livraison plus vertueux et des chaînes plus courtes.

Santé environnementale

Avis très favorable. Nous axerions davantage la réflexion sur l'ensemble des pollutions - sonores et lumineuses comprises - et aimerions voir affichée la priorisation des quartiers les plus affectés en termes d'impacts sur la santé.

Actions à ajouter :

- Interdire les logements non ventilés naturellement dans le cadre de nouvelles constructions ou de restructurations majeures de bâtiments.
- Augmenter les exigences d'isolation acoustique des façades dans les rues très fréquentées (bars, boîtes de nuit). Et exiger des dispositifs d'atténuation acoustique à la source (store-ban performant, panneaux absorbants, etc.).
- Retranscrire les règles de l'arrêté du 27 déc. 2018 relatif à la pollution lumineuse (à nouveau).

THÈME 2 : UNE VILLE INCLUSIVE, PRODUCTIVE ET SOLIDAIRE

Les membres du CPJ saluent les propositions faites dans le sens d'une ville plus accessible et solidaire mais invite la Ville à davantage articuler ses propositions pour une ville productive avec les ambitions de transition écologique et à adopter d'autres propositions considérant les diverses populations parisiennes (personnes marginalisées et travailleur.euse.s de la métropole).

Logement pour tou-te-s

Avis favorable aux actions proposées. Nous regrettons que les objectifs soient peu chiffrés et que peu de solutions concrètes soient évoquées.

Les membres du CPJ sont convaincus que c'est le rôle du PLUB et en particulier du PADD d'affirmer des ambitions d'inclusivité et de solidarité. Le logement reste insuffisamment accessible, à la fois physiquement pour les personnes en

situation de handicap et économiquement pour un grand nombre de foyers.

Il nous semble prioritaire :

- d'améliorer la qualité du parc existant ;
- d'augmenter l'accessibilité de tous les logements, même lorsque l'accessibilité totale n'est pas atteignable ;
- de proposer une offre de logement variée, en termes de surface ; (rééquilibrage des typologies entre petites et grandes surfaces, avec des besoins différents dans les parcs privé et social) mais aussi de modes d'habitation ;
- de poursuivre le développement des logements sociaux et de la mixité.

NB : l'accès au logement ne pourra être effectif que s'il est soutenu par une politique d'attribution efficace et par d'autres mesures comme l'encadrement des loyers

Actions à ajouter :

- Traiter le tourisme avec un prisme plus large et plus approprié au PLUB.
- L'accès au logement est crucial, en particulier pour les personnes en situation précaire (étudiant·e·s, sans-abris, victimes de violences). Nous encourageons la Ville à améliorer la qualité et la sécurité (via une standardisation le cas échéant) de l'hébergement d'urgence ainsi qu'à développer des solutions transitoires « tremplin » de moyenne durée.

Paris, ville capitale

Avis favorable aux objectifs de soutien à la culture et de rééquilibrage des dynamiques économiques et fonctionnelles. Nous souhaitons un compromis entre surconcentration des activités et facilitation des synergies grâce au développement de pôles. Encourager la réversibilité et la polyvalence des espaces est particulièrement intéressant.

Nous formulons cependant certaines réserves concernant le caractère

stratégique du numérique. Il s'agit d'un outil intéressant mais à encadrer en clarifiant les critères de soutien des projets.

De même, la diversification des usages sur les sites des grands services urbains mérite un encadrement clair. Enfin, concernant l'enseignement supérieur, nous défendons l'amélioration de la qualité de vie des étudiant·e·s plutôt que le développement des pôles existants.

Manquants :

- Aucune référence directe n'est faite à la petite ou à la grande couronne (répartition des activités par exemple)
- La thématique du tourisme n'est pas abordée.

Ville productive

Avis favorable aux actions proposées. Nous soulignons, comme précédemment, que les structures de soutien au développement de projets ou du numérique doivent rester un outil au service d'objectifs précis (Quels besoins à satisfaire ? Quels secteurs d'activité prioritaires ?). Le soutien aux activités de l'ESS et la réduction et la valorisation de tous les déchets nous paraissent être prioritaires. Le soutien aux activités de production (notamment l'artisanat de proximité) et le maintien du tissu de petits commerces existants sont également à développer.

Pistes de réflexion :

- Fixer des objectifs intermédiaires ambitieux aux horizons 2030 et 2040 (cohérents avec celui du PLUB) pour le recyclage des déchets de chantiers.
- Définir les critères permettant de considérer qu'une activité agricole est durable (*a minima* un usage limité des engrais artificiels et le développement de la permaculture).
- Mettre en avant le potentiel des fablabs (y compris low-tech) pour la découverte par le

4

public des activités d'artisanat et la visibilité des créateurs locaux.

Actions à ajouter :

- Assurer l'accessibilité des options de valorisation ou de recyclage des déchets restants après réduction (accès aux déchetteries pour toutes les mobilités, locaux d'ordures ménagères suffisamment grands ou alternatives pratiques et inclusives dans l'espace public).

Quartier du ¼ d'heure

Avis favorable à cette orientation. Il nous paraît prioritaire :

- d'encourager l'implantation de commerces responsables et accessibles économiquement ;

- de faciliter la mutualisation et permettre l'appropriation de l'espace public par les Parisien-ne-s.

Actions à ajouter :

- Prévoir un maillage de professionnel-le-s de santé conventionné-e-s secteur 1, notamment autour des principaux points nodaux du transport francilien, dans une logique métropolitaine.
- Expérimenter de nouvelles modalités de participation du public et mieux informer les riverain-e-s en cas de concertation.
- S'engager sur des objectifs clairs d'utilisation équitable du budget (entre autres, logique de budget généré).
- Renforcer le maillage des équipements sanitaires (WC, bains, points d'eau, etc.) en nombre, qualité d'usage et accessibilité.

THÈME 3 : UNE VILLE QUI CONSIDÈRE ET VALORISE SES IDENTITÉS URBAINES

Les membres du CPJ remarquent que ce thème est le plus abouti et le plus concret. Nos propositions ne viennent donc que compléter un projet que nous approuvons entièrement.

Paysages parisiens

Avis très favorable.

Action à ajouter :

- Intégrer la continuité des strates végétalisées dans les critères de conception paysagère, afin d'augmenter l'espace appropriable par la faune.
- Au-delà de la préservation des perspectives, favoriser la visite de Paris à pied en proposant une continuité d'espaces verts par exemple.
- Valoriser les paysages nocturnes parisiens tout en diminuant l'éclairage et les écrans lumineux. (Exemple : mise en place de balades nocturnes pour assister à l'extinction progressive des monuments).
- Arrêter l'installation et retirer les équipements « anti-SDF », qui vont à

l'encontre de l'ambition d'une ville inclusive.

- Multiplier les espaces d'affichage ou de peinture libres et favoriser les différents arts dans l'espace public (danse, musique).

Transformation du bâti

Avis favorable aux différentes propositions d'orientation pour une architecture bioclimatique. Nous suggérons d'encourager la labellisation des projets pour garantir un niveau minimum de qualité et d'ambition.

Piste de réflexion :

- Inclure une réflexion sur l'esthétique et la fonction des toitures parisiennes dans tout projet : à végétaliser, à aménager en terrasse, à rendre productif ou à repeindre pour en améliorer l'albédo.

ANNEXE 7 : COURRIER DE DESIGNATION DES REPRESENTANT·E·S DU CPJ AU SEIN DU COMITE JEUNES DE L'ANACEJ (FEVRIER 2022)



Hélène BIDARD
Adjointe à la Maire de Paris
en charge de l'égalité femmes-hommes,
de la jeunesse et de l'éducation populaire

HB-RS-CI :

Paris, le 03 février 2022

Monsieur le Président,

Dans un courrier en date du 14 décembre 2021, vous avez appelé l'attention de la Maire de Paris sur la situation des représentant·es de la Ville de Paris au sein du Comité Jeunes de l'Anacej – Liza PAOLINI et Raphaël SOUYRIS, ancien·ne·s membres du Conseil Parisien de la Jeunesse – au regard des conditions de participation prévues dans les statuts de l'association.

Les mandats de Liza PAOLINI et de Raphaël SOUYRIS étant arrivés à terme, j'ai le plaisir de vous proposer les candidatures d'Adelin LAMA et d'Adjara OUEDRAOGO, membres du Conseil Parisien de la Jeunesse, afin de représenter la collectivité parisienne au sein du Comité Jeunes de l'Anacej.

La Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris vous communiquera prochainement les dossiers de candidature complétés.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Hélène BIDARD

Monsieur Jonathan BOCQUET
Président de l'ANACEJ
Maire Adjoint de Villeurbanne
Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes
10-14 rue Tolain
75020 Paris

Copies :

- M. Patrick GEOFFRAY, Directeur général de la Jeunesse et des Sports
- M. Saïd BENMOUFFOK, Conseiller de la Maire de Paris en charge de l'éducation, petite enfance, protection de l'enfance, jeunesse, enseignement supérieur et recherche

ANNEXE 8 : ARRETE DE DESIGNATION DE REPRESENTANT-E-S DE LA VILLE DE PARIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIDJ (DECEMBRE 2021)

6142

BULLETIN OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

17 décembre 2021

Désignation de représentants de la Ville de Paris au Conseil d'Administration du CIDJ.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-25 et L. 2512-1 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2021 DJS 122 concernant l'ouverture de la Maison pour la Jeunesse au sein de l'immeuble communal 4, place du Louvre (1^{er}) ;

Vu la délibération 2021 DJS 142 désignant un représentant du Conseil de Paris au sein du Conseil d'Administration du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) ;

Vu les statuts du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) approuvés à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2021, notamment leur article 10 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés pour représenter la Ville de Paris au Conseil d'Administration du CIDJ :

— Au titre du Conseil Parisien de la Jeunesse :

- membre titulaire : M. Adelin LAMA ;
- membre suppléante : Mme Maria ZORILLA.

— Au titre de QJ — Quartier Jeunes :

- membre titulaire : Mme Camille PIGEOIS représentante de l'Association Repairs 75 ;
- membre suppléant : M. Jean-Bastien PAYET, représentant de l'Association MAG Jeunes LGBT+.

Art. 2. — Les personnes désignées à l'article premier du présent arrêté participent aux réunions de l'assemblée générale du CIDJ.

Art. 3. — Les personnes désignées ci-dessus sont désignées jusqu'à la perte de leur qualité de membre de l'instance qu'ils représentent ou sur demande de l'Association dont ils sont membres.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 5. — Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;
- les intéressés.

Fait à Paris, le 13 décembre 2021

Anne HIDALGO

ANNEXE 9 : ARRETE DE CREATION DU COMITE D'ETHIQUE DE LA POLICE MUNICIPALE DE PARIS (DECEMBRE 2021)

4 janvier 2022

BULLETIN OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

13

COMITÉS - COMMISSIONS

Création d'un Comité d'Éthique indépendant auprès de la Maire de Paris, dit Comité d'Éthique de la Police municipale de Paris.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-18 ;

Vu le Code de la sécurité intérieure et, notamment, ses articles L. 511-1, L. 515-1, L. 533-1 et suivants et R. 515-1 et suivants ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié fixant les dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2021-1077 du 12 août 2021 portant statut particulier du corps de Directeur de Police municipale de Paris ;

Vu le décret n° 2021-1078 du 12 août 2021 portant statut particulier du corps de chef de service de Police municipale de Paris ;

Vu le décret n° 2021-1079 du 12 août 2021 portant statut particulier du corps des agents de Police municipale de Paris ;

Vu la délibération 2021 DRH 32 DPSP 6 portant création de la Police municipale, à Paris ;

Vu la Charte de déontologie de la Ville de Paris ;

Considérant que la Ville de Paris a créé une Police municipale ayant pour mission d'exécuter, sous son autorité, les tâches relevant de la compétence de Police de la Maire de Paris que celle-ci leur confie notamment en matière de lutte contre les incivilités, de maintien de la salubrité et de la tranquillité publiques, de régulation des déplacements et de protection des publics les plus vulnérables ;

Considérant que, dans le cadre de leurs missions, les agents de la Police municipale parisienne sont soumis aux règles déontologiques fixées par le Code de la sécurité intérieure et que, notamment, tout agent de la Police municipale parisienne, placé au service du public, doit se comporter de manière exemplaire envers celui-ci ;

Considérant que ces dispositions réglementaires ne sont pas directement applicables aux inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris, aux agents de surveillance de Paris et aux agents d'accueil et de surveillance placés sous l'autorité de la Direction de la Police Municipale et de la prévention, lesquels sont soumis aux obligations réglementaires générales applicables à tout agent public de la Ville de Paris ;

Considérant que la Maire de Paris est compétente pour prendre les mesures relatives à l'organisation interne de ses services ;

Considérant que, par la création d'un Comité d'Éthique, la Maire de Paris entend veiller au respect des principes déontologiques par les agents de la Direction de la Police municipale et de la prévention pour continuer à maintenir et renforcer, dans un objectif de transparence, le lien de confiance qui l'unit à la population parisienne ;

Arrête :

Article premier. — Création du Comité d'Éthique :

Il est créé un Comité d'Éthique indépendant auprès de la Maire de Paris, dit Comité d'Éthique de la Police municipale de Paris.

Son objet est de veiller au respect par les agents de la Direction de la Police municipale et de la prévention des règles déontologiques qui encadrent leurs missions respectives et de garantir ainsi les conditions de la confiance de la population dans l'action de la Police municipale.

Art. 2. — Missions :

Son rôle consiste à :

— proposer à la Maire de Paris un guide de déontologie adapté au statut et aux missions des agents de la Direction de la Police municipale et de la prévention sans préjudice des dispositions déontologiques des articles R. 515-1 à R. 515-21 du Code de la sécurité intérieure ;

— rendre des avis écrits sur des situations particulières anonymisées et formuler des propositions et recommandations, notamment sur :

- le respect par les agents de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention de leurs obligations déontologiques respectives ;

- le traitement des signalements des citoyens qui estimeraient avoir subi un préjudice direct et personnel du fait d'un manquement aux règles et principes déontologiques en vigueur par un agent de cette Direction.

En lien avec sa mission principale, le Comité peut également formuler des propositions et recommandations, notamment sur :

— les formations initiales et continues dispensées aux agents ;

— les modalités de relations entre les agents et la population ;

— le respect des libertés publiques dans l'utilisation des technologies de sécurité sans préjudice des dispositions de la charte d'éthique applicable au Plan de vidéo-protection pour Paris ;

Le Comité peut être consulté par la Maire de Paris sur toute évolution relative à l'organisation et aux missions de la Police municipale parisienne

Art. 3. — Composition :

La composition du Comité d'Éthique répond aux objectifs d'équilibre, d'indépendance et de pluralité.

Le Comité d'Éthique est composé de 11 membres :

— un Président désigné par la Maire de Paris ;

— cinq personnalités qualifiées désignées par la Maire de Paris ;

— deux représentants désignés par le Conseil parisien de la jeunesse ;

— trois représentants désignés par l'Assemblée citoyenne de Paris.

Les membres du Comité se réunissent au moins deux fois par an et à tout moment à la demande de son Président.

Le Comité dispose de moyens humains et matériels mis à la disposition par la Ville de Paris. Il établit son règlement intérieur qui fixe notamment les incompatibilités personnelles et professionnelles ainsi que les règles de convocation et de quorum applicables à son fonctionnement.

Art. 4. — Désignation des membres et durée de leur mandat :

Les personnalités qualifiées membres du Comité d'Éthique et son Président sont nommés par arrêté de la Maire de Paris pour un mandat d'une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable une fois.

En cas de décès, d'incapacité durable ou de démission, la Maire de Paris procède à la nomination d'un membre remplaçant, qui siègera le temps restant du mandat de son prédécesseur.

Les représentants du Conseil parisien de la jeunesse et de l'Assemblée citoyenne de Paris sont désignés pour un mandat d'une durée d'un an conformément à leur procédure interne.

En cas de décès, d'incapacité durable ou de démission d'un membre, l'instance concernée désigne le nom d'un membre remplaçant.

Art. 5. — Déontologie des membres du Comité d'Éthique :

Les fonctions de membres du Comité d'Éthique ne donnent lieu à aucune rémunération.

Les membres du Comité d'Éthique sont soumis, pendant et après l'exercice de leurs missions, au strict respect de la confidentialité attachée à leur fonction.

Art. 6. — Saisine du Comité d'Éthique :

Le Comité d'Éthique peut être saisi par toute personne physique ou morale sur tout sujet relevant du respect par les agents concernés de leurs obligations déontologiques.

Il peut être également saisi par la Maire de Paris, l'Adjoint en charge de la Police municipale et tout Élu parisien dans l'exercice de son mandat.

Le Comité d'Éthique ne peut être saisi de faits faisant l'objet d'une procédure judiciaire.

Art. 7. — Saisine par le Comité d'Éthique :

Pour l'exercice de ses missions, le secrétariat du Comité d'Éthique saisit le référent déontologue de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention.

Il peut également s'appuyer, dans son domaine de compétence, sur le Directeur de la Direction de la Police Municipale et de la prévention, la Déontologue de la Ville de Paris, le Médiateur de la Ville de Paris, le Chef de l'inspection générale de la Ville de Paris et la Secrétaire Générale de la Ville de Paris. Le Président du Comité d'Éthique peut convier à ses réunions les institutions susnommées en tant que de besoin.

Le Comité échange, au moins une fois par an, avec la déontologue de la Ville de Paris afin d'assurer la cohérence globale de la politique de déontologie au sein de la Ville de Paris.

Il est transmis au Président, régulièrement et au moins quinze jours avant chaque réunion du Comité, conjointement par le Médiateur de la Ville de Paris et la référente déontologue de la Police municipale, un bilan précis et anonymisé des signalements formulés par les personnes au regard du respect des obligations déontologiques par les agents et la manière dont ils ont été instruits.

Art. 8. — Rapport annuel du Comité d'Éthique :

Le Comité produit un rapport annuel adressé à la Maire de Paris et présenté aux Élus de la Commission concernée du Conseil de Paris. Ce rapport est rendu public.

Art. 9. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 10. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

— à Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

— à Mme la Déontologue de la Ville de Paris ;

— à M. le Médiateur de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 29 décembre 2021

Anne HIDALGO